



**Arrêté des
comptes 2021**
rapport de présentation

conseil municipal
Lundi 27 juin 2022

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
LE BUDGET PRINCIPAL.....	6
1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....	7
1-1 Résultats budgétaires 2021.....	8
1-2 La chaîne de l'Épargne.....	8
1-3 Synthèse des ratios réglementaires.....	10
2 – LES RECETTES DE GESTION.....	11
2-1 La fiscalité.....	13
2-1-1 La Fiscalité directe.....	13
2-1-2 La fiscalité indirecte.....	15
2-2 Les concours financiers.....	15
2-2-2 Les compensations fiscales.....	17
2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP).....	19
2-2-4 Les dotations de la Métropole.....	20
2-3 Les subventions et participations.....	20
2-4 Les recettes courantes de fonctionnement.....	21
2-5 Les atténuations de charges.....	22
3 – LES DÉPENSES DE GESTION.....	23
3-1 Les charges courantes des services.....	25
3-2 Les charges de personnel.....	26
3-3 Les charges de transfert.....	27
3-3-1 Des subventions aux « opérateurs » de la Ville.....	27
3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux.....	27
3-3-3 Les subventions au tissu associatif.....	28
3-3-4 Les autres dépenses de transfert.....	29
3-3-5 Le FPIC.....	29
4 – L'INVESTISSEMENT.....	30
4-1 Les dépenses d'équipement.....	31
4-2 Le financement des investissements.....	33
5 – L'ENDETTEMENT.....	35
LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE.....	41
ANNEXE - État de la dette.....	43

INTRODUCTION

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du Centre Ville.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de Programmation Artistique et Culturelle, La Rampe et la Ponatière (RÉPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachés au budget principal de la Ville.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires. Les documents financiers et comptables de ces organismes sont à la disposition des membres du conseil municipal et du public.

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du compte administratif 2021. Il traduit l'exécution du budget communal (budget principal et budget annexe) en recettes et en dépenses. La présentation du compte administratif constitue toujours un moment important dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à comparer les réalisations de crédits aux prévisions, à dégager les résultats de clôture de l'exercice, à déterminer les restes à réaliser et l'évolution des principaux indicateurs financiers de notre commune.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers. Elle inclut la présentation des résultats globaux de clôture du budget principal et du budget annexe du Centre Ville.

La deuxième partie du document présente le budget principal autour des quatre points suivants : les ressources de fonctionnement, les charges de fonctionnement, l'investissement, l'endettement.

La troisième partie du rapport expose la synthèse du budget d'aménagement du Centre Ville.

Ce rapport n'explique que les recettes et dépenses réelles pour la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement et leurs financements pour la section d'investissement. Les mouvements financiers sont expliqués dans la rubrique dette. Les produits et charges exceptionnels intègrent des annulations, des remboursements et des régularisations comptables. Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses. Ils sont constitués : des dotations aux amortissements et aux provisions, des intégrations en immobilisations corporelles des frais d'étude et d'insertion suivis de réalisation. Les cessions ont été sorties des mouvements d'ordre et sont identifiées en recettes d'investissement. Pour une vue exhaustive des données budgétaires, il convient de se reporter à la maquette budgétaire du compte administratif qui fait l'objet d'un document séparé.

La comparaison des données budgétaires de la Ville avec celles de la strate démographique des communes de 20 000 à 50 000 habitants extraites du site www.collectivites-locales.gouv.fr concerne la dernière année connue pour ces dernières.

Si l'année 2020 avait été fortement marquée par la crise sanitaire, y compris du point de vue budgétaire avec des pertes de recettes mais également des dépenses non réalisées, l'exercice 2021 aura été celui du progressif retour à la normale dans le fonctionnement des services municipaux.

Le compte administratif (CA) 2021 de la Ville d'Échirolles s'inscrit dans la continuité du rétablissement financier engagé depuis 2017.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté (+0,19%) tout comme les recettes (+1,04%). Cette année aura également été fortement marquée par la réforme fiscale et la suppression de la taxe d'habitation.

Globalement, l'analyse du compte administratif 2021 conforte la majorité municipale dans ses choix de gestion. La stratégie financière mise en place avait deux objectifs, la préservation des équilibres financiers en terme de niveau d'épargne brute et le désendettement sans recours au levier fiscal.

La municipalité peut ainsi poursuivre ses objectifs : développer le service public de proximité et renforcer les politiques publiques prioritaires.

En matière d'investissement, une reprise de l'activité et une progression des dépenses d'équipement sont constatées entre 2020 (4M€) et 2021 (5,9M€). En 2021, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt.

En matière de chaîne de l'épargne, une amélioration significative de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette sont à souligner avec une épargne brute à 5 599 618 € contre 4 817 266 € en 2020 et une capacité de désendettement de 7,01 années contre 8,97 années en 2020.

Synthèse des éléments du rapport

L'arrêté des comptes 2021 se caractérise par un résultat global de clôture de 2 575 893,54 € après prise en compte des restes à réaliser 2021.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 8 458 401,49 € constitué du solde des recettes et des dépenses de fonctionnement.

La section d'investissement dégage un résultat déficitaire de 3 553 470,27 € constitué du solde des recettes et des dépenses d'investissement.

Le résultat global de clôture (2 575 893,54 €) est constitué du cumul des résultats de fonctionnement et d'investissement (4 904 931,22 €) et du résultat des restes à réaliser (- 2 329 037,68 €).

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2021	CA 2021	Libellé	
Charges à caractère général	7 686 604	27 241 685	Fiscalité	FONCTIONNEMENT
Charges de personnel	29 022 193	21 797 931	Concours financiers	
Subventions et participations intercommunales	11 269 005	1 446 700	Subventions	
Atténuations de produits	1 048	3 019 077	Recettes courantes	
		205 003	Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	47 978 849	53 710 397	Sous total produits de gestion	
Frais financiers	559 303	77 248	Produits financiers dont dette récupérable Métro	
Charges exceptionnelles	80 347	687 411	Produits exceptionnels	
		3 389 985	Reprise du résultat de fonctionnement 2020	
Mouvements d'ordre	1 569 030	780 888	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	50 187 528	58 645 930	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	

Résultat de Fonctionnement 8 458 401,49

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)		
Libellé	CA 2021	CA 2021	Libellé	
Créations	1 740 530	751 658	Remb. dette récupérable Métro – Capital	INVESTISSEMENT
<i>Acquisitions nouvelles</i>	31 085	19 338	Autres immob. financières et remboursements	
<i>Develop. patrimoine et espaces publics</i>	1 709 445	723 377	Fctva + Taxe d'aménagement	
Maintien d'actif	1 540 965	1 177 762	Subventions co-financeurs	
<i>Acquisitions renouvellement</i>	631 981	256 940	Cessions d'immobilisation	
<i>Modernisation ou mise en conformité</i>	107 050			
<i>Réhabilitation</i>	801 934	0	Emprunts nouveaux	
Autres	452 557	3 701 247	Excédent de fonctionnement capitalisé	
Hors nouvelle classification – RAR	2 228 595			
Total général dépenses d'équipement	5 962 647			
Immobilisations financières	7 000			
Remb du capital des emprunts + cautions	3 956 086			
Reprise du résultat d'investissement 2020	789 261			
Mouvements d'ordre	1 225 142	1 756 344	Mouvements d'ordre	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 940 136	8 386 666	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

Résultat d'Investissement -3 553 470,27

Résultat global de clôture 4 904 931,22

Résultat des restes à réaliser 2021 -2 329 037,68

Résultat global de clôture après RAR 2021 2 575 893,54

LE BUDGET PRINCIPAL

1 – L'ÉQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

1-1 Résultats budgétaires 2021

ANNEE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Résultat global de l'exercice précédent									
Solde de fonctionnement à la clôture de l'exercice précédent	4 092 583	3 239 091	3 187 219	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	A
Solde d'investissement à la clôture de l'exercice précédent	-1 195 367	291 075	1 679 055	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	B
Résultat global de clôture de l'exercice n-1	2 897 216	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	C=A+B
Excédent de fonctionnement reporté									
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 764 203	970 341	30 072	758 145	1 478 021	1 704 706	4 934 685	3 701 247	D
Résultat global de l'exercice									
Résultat de fonctionnement de l'exercice	1 910 711	734 772	325 587	1 780 709	2 891 570	3 701 468	4 110 308	5 068 417	E
Résultat d'investissement de l'exercice	1 486 442	1 248 699	107 423	-2 939 721	166 359	-457 574	655 198	-2 764 209	F
Résultat global de l'exercice	3 397 153	1 983 471	433 010	-1 159 012	3 057 928	3 243 894	4 765 506	2 304 208	G=E+F
Transfert ou intégration de résultats (op. d'ordre non budgétaire)									
Section de fonctionnement	0	183 698	0	0	0	0	0	0	H
Section d'investissement	0	139 281	0	0	0	0	0	0	I
Résultat global de clôture									
Résultat global de clôture en fonctionnement	3 239 091	3 187 220	3 482 734	4 505 298	5 918 847	7 915 609	7 091 232	8 458 401	J = E+A-D+H
Résultat global de clôture en investissement	291 075	1 679 054	1 786 478	-1 153 243	-986 885	-1 444 459	-789 261	-3 553 470	K = B+F+I
Résultat global de clôture	3 530 166	4 866 274	5 269 212	3 352 055	4 931 962	6 471 150	6 301 971	4 904 931	L = J+K

Le solde des recettes et des dépenses constitue le résultat global de clôture qui intègre les résultats antérieurs. L'arrêté des comptes 2021 présente un résultat global de clôture de 4 904 931 € en baisse par rapport à 2020 (6 301 971 €).

Après couverture des restes à réaliser (-2 329 038 €) le résultat global de clôture s'élève à 2 575 893,54 € (contre 3 389 984,75 € en 2020).

Budgets	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat global de Clôture 2021	Solde des restes à réaliser de la section d'investissement 2021	Résultat global de clôture 2021 après couverture des RAR
I - Budget principal	6 301 971	3 701 247	2 304 208	4 904 931	-2 329 038	2 575 894
III - Budget annexe du centre ville	657 532	0	-35 047	622 486	-5 290	617 196
TOTAL I + II + III	6 959 503	3 701 247	2 269 161	5 527 417	-2 334 328	3 193 089

Le résultat consolidé du budget principal et du budget annexe du Centre Ville après couverture des restes à réaliser 2021 est de 3 193 089 €.

1-2 La chaîne de l'Épargne

A la différence de l'analyse des résultats, l'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice du compte administratif. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

Les recettes de gestion de la ville (53 710 397 €) sont en progression de 1,04% par rapport à 2020. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2021 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,99%.

Les dépenses de gestion (47 978 849 €) augmentent de 0,19% par rapport à 2020. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2020 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,39%.

L'épargne de gestion (5 731 548 €) progresse de 8,79 % soit en valeur absolue +463 053 €. Cette amélioration est expliquée par la progression des recettes, notamment sur la fiscalité indirecte (droits

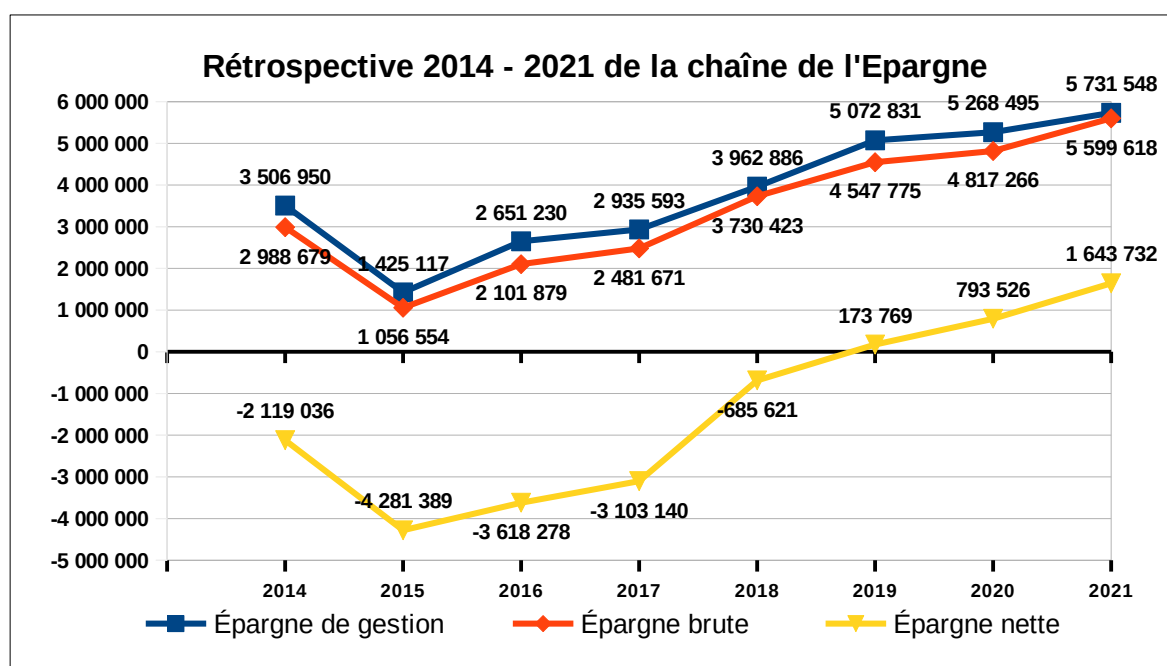
de mutation) et les compensations fiscales.

L'épargne brute (5 599 618 €) progresse de 16,24 % soit en valeur absolue 782 352 € par rapport à 2020 du fait de la baisse des intérêts de la dette suite à la poursuite du désendettement de la commune et à la restitution d'une partie de la subvention Evade. L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels hors cessions d'immobilisations.

L'épargne nette (1 643 732 €) s'améliore nettement. Pour mémoire, elle était négative jusqu'en 2018 (-685 621€). En 2019, elle est positive de +173 769 €, +793 526 € en 2020 et **1 643 732 € en 2021**. Cette amélioration est expliquée par l'effet conjugué de la progression de l'épargne de gestion et de l'épargne brute ainsi que d'une baisse du remboursement de notre capital de dette suite à la poursuite du travail de désendettement de la commune. L'épargne nette est un indicateur de la capacité d'investissement de la commune une fois la prise en compte du remboursement de ses emprunts. Elle s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Rétrospective de la chaîne des épargnes 2014-2021

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Recettes de gestion (A)	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 826 931	53 002 934	53 331 910	53 155 869	53 710 397
Dépenses de gestion (B)	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 048	48 259 079	47 887 375	47 978 849
Épargne de gestion (C=A-B)	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 935 593	3 962 886	5 072 831	5 268 495	5 731 548
Intérêts de la dette (D)	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	707 757	636 721	559 303
Résultat exceptionnel (E)	611 272	719 339	427 714	390 008	521 563	182 701	185 492	427 373
Épargne brute (G=C-D+E)	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618
Capital de la dette hors cautions (I)	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 374 006	4 023 740	3 955 886
Épargne nette (J=G-I)	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 103 140	-685 621	173 769	793 526	1 643 732



1-3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	Ratios de la strate (2020)	2020	2021
1	Mesure du service rendu <i>Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*</i>	1 212 €	1 305 €	1 303 €
2	Poids de la fiscalité <i>Produit des impositions directes (2) / population</i>	670 €	669 €	670 €
3	Taille financière <i>Recettes réelles de fonctionnement (3) / population</i>	1 405 €	1 445 €	1 460 €
4	Effort et niveau d'équipement <i>Dépenses d'équipement brut (4) / population</i>	301 €	107 €	160 €
5	Niveau d'endettement <i>Encours dette (5) / population</i>	1 018 €	1 161 €	1 051 €
6	Dotation Globale de Fonctionnement <i>DGF (6) / population</i>	202 €	136 €	137 €
7	Poids du personnel <i>Dépenses de personnel (7) / dépenses réelles de fonctionnement</i>	62,40%	59,09%	59,69%
8	Mesure de l'épargne nette <i>Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	93,40%	97,85%	96,51%
9	Taux d'investissement (9) <i>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement</i>	21,40%	7,44%	10,95%
10	Poids de la dette <i>Encours dette / recettes réelles de fonctionnement</i>	72,40%	80,36%	72,02%

Population DGF : 37 209 (2020), 37 314 (2021) , chiffres issus des fiches DGF.

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.

2 - Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).

3 - Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.

4 - Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21) et les immobilisations en cours (compte 23).

5 - L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 31 décembre de l'année.

6 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

7 - Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

8 – Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

9 – Effort d'équipement de la collectivité hors restes à réaliser.

10 – Mesure la charge de la dette d'une collectivité.

2 – LES RECETTES DE GESTION

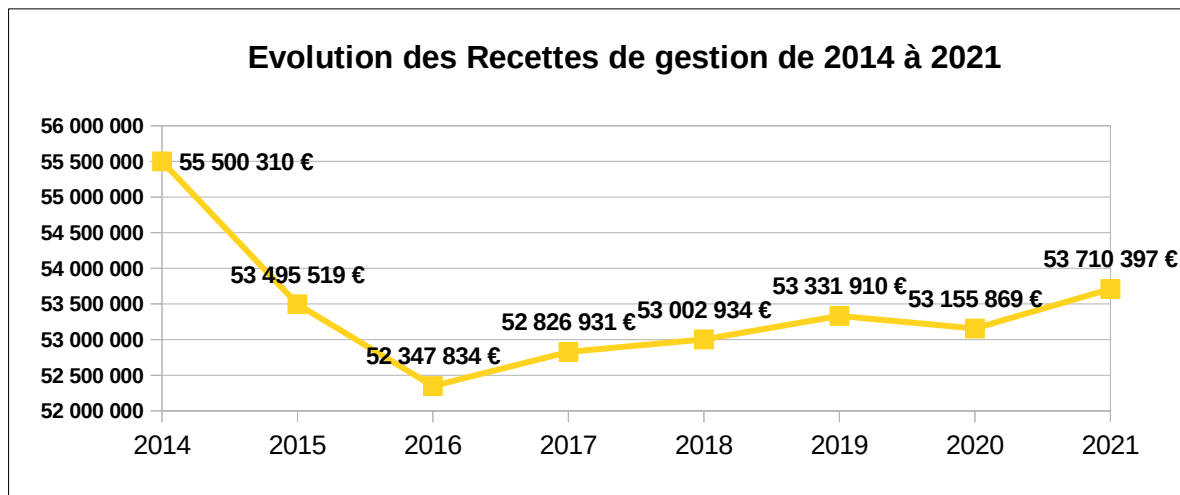
Les recettes de gestion s'élèvent à 53 710 397 € en progression de 554 528 € par rapport à l'exercice 2020 soit +1,04%. Comparées aux crédits ouverts, c'est-à-dire au budget 2021 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,99%.

Elles proviennent de la fiscalité (directe et indirecte) pour 27 241 685 €, des concours versés par l'État et les autres collectivités pour 21 797 931 €, des subventions reçues pour 1 446 700 €, des recettes courantes pour 3 019 077 € et des atténuations de charges pour 205 003 €.

Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

En €	CA 2020	Budget 2021 (BP+DM)	CA 2021	% évolution CA21 / CA20
Fiscalité	26 855 908	26 631 124	27 241 685	1,44%
Concours financiers	21 474 279	21 804 127	21 797 931	1,51%
Subventions	1 814 075	1 626 854	1 446 700	-20,25%
Recettes courantes	2 885 842	3 504 296	3 019 077	4,62%
Atténuations de charges	125 765	150 000	205 003	63,00%
Total	53 155 869	53 716 401	53 710 397	1,04%

Les recettes de gestion sur la période 2014-2021 connaissent des évolutions contrastées. Elles sont en diminution de 2014 à 2016 du fait de la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics sur les dotations versées par l'État sur la période 2014/2017. Entre 2017 et 2021, les recettes de gestion progressent chaque année. Cette progression concerne principalement les recettes fiscales, elle est expliquée par la revalorisation forfaitaire et le dynamisme modéré des bases sans augmentation des taux communaux de fiscalité. Enfin, une baisse est constatée en 2020 principalement liée à des pertes de recettes tarifaires dues aux répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19.



2-1 La fiscalité

Le produit de la fiscalité perçu en 2021 s'élève à 27 241 685 €. L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe pour 24 982 743 € (rôles supplémentaires compris) et la fiscalité indirecte pour 2 258 942 €.

Par rapport aux crédits ouverts (BP + DM), le taux de réalisation de la fiscalité directe et indirecte est de 102,29 %.

En €	CA 2020	CA 2021
Fiscalité directe	25 337 613	24 982 743
<i>Produit fiscal</i>	25 273 730	24 885 435
<i>Rôles supplémentaires</i>	63 883	97 308
Fiscalité indirecte	1 946 312	2 258 942
TOTAL FISCALITE	27 283 925	27 241 685

2-1-1 La Fiscalité directe

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit. En 2021, c'est désormais au tour des foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale de bénéficier d'un dégrèvement de 30%. En 2022, cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les contribuables uniquement pour les résidences principales. Les propriétaires d'une résidence secondaire, d'une place de parking ou d'un garage restent entièrement redevables de l'impôt local portant sur ces biens.

Cette suppression de taxe d'habitation pour les résidences principales se fait sans création ou augmentation d'impôts. La compensation aux collectivités est intégrale et pérenne. Pour les communes, la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par la taxe foncière des départements. Mais, pour que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu des communes, le niveau de recette de taxe foncière sera modulé à la hausse ou à la baisse par un coefficient correcteur déterminé pour chaque commune. Ce coefficient n'évoluera pas ensuite et n'affectera en rien la liberté du Conseil Municipal en matière de taux de taxe foncière.

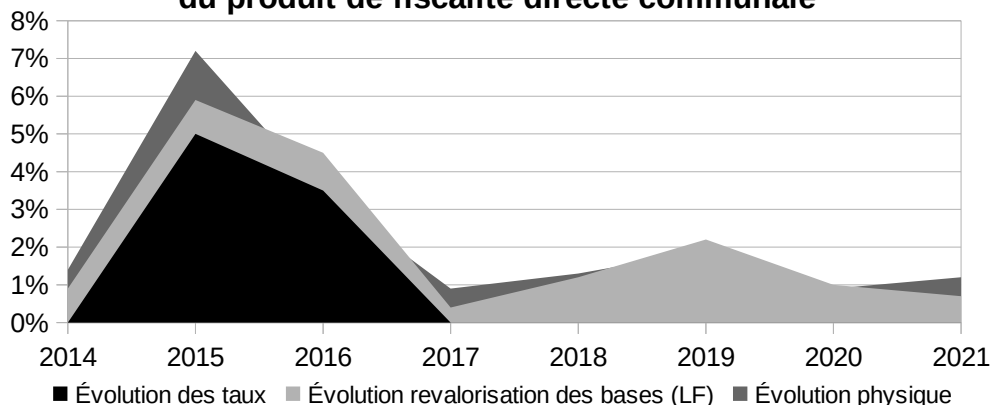
Le produit fiscal 2021

Le produit de la fiscalité directe locale de la commune s'élève à 24 885 435€, hors rôles supplémentaires, en baisse de 1,5 % par rapport à 2020. Cette variation est principalement expliquée par la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels. Cette réduction est compensée par l'État et se trouve dans la rubrique compensations fiscales des concours financiers. A périmètre constant, c'est à dire hors réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels, le produit de fiscalité progresserait de 1,2 % en fonction de la revalorisation des bases, d'une évolution physique modérée **et sans augmentation des taux de fiscalité pour 2021.**

En €	CA 2020	Notifié 2021 (Etat 1259)	CA 2021	% évolution CA21 / CA20
Taxe d'Habitation sur résidences secondaires	129 721	131 232	172 768	33,2%
Taxe Foncière	25 108 984	24 527 635	24 676 021	-1,7%
<i>Part ménage</i>	16 272 536	16 317 835	16 535 878	1,6%
<i>Part économique – Locaux commerciaux</i>	7 403 013	7 477 043	7 405 448	0,0%
<i>Part économique – Bâtiments et terrains industriels</i>	1 433 435	732 757	734 695	-48,7%
Foncier non bâti	35 025	38 611	36 646	4,6%
Total produit fiscal	25 273 730	24 697 478	24 885 435	-1,5%
Rôles supplémentaires *	63 883	0	97 308	

L'analyse rétrospective de la fiscalité montre, sur la période de 2014 à 2021, une évolution des bases liée à l'inflation pour la revalorisation forfaitaire (Loi de finances) et une évolution faible de la progression physique des bases.

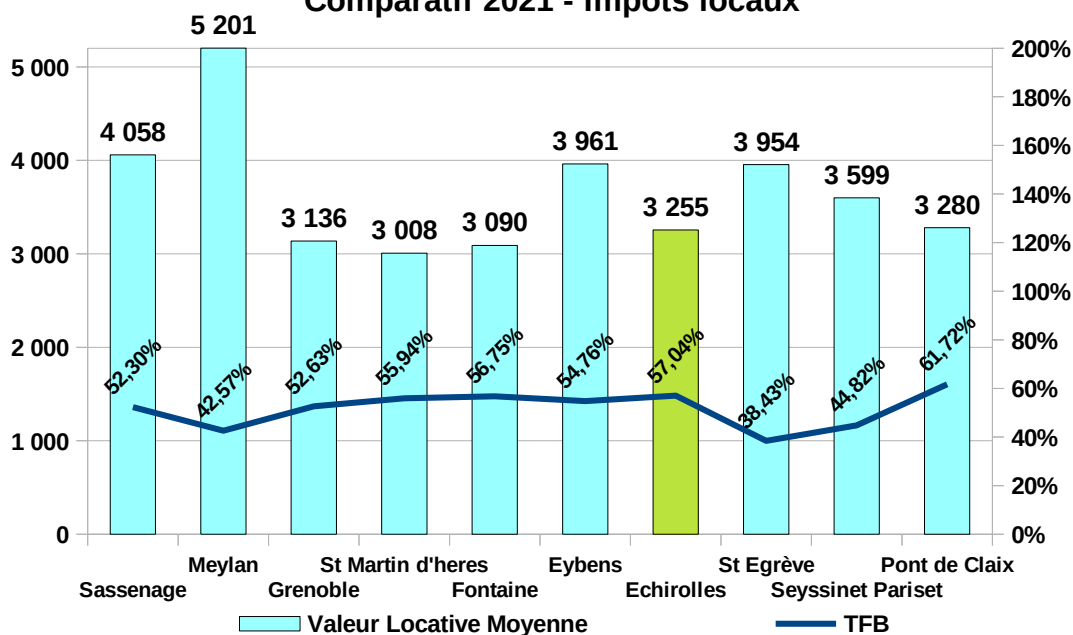
Evolution 2014-2021 des composantes de la variation du produit de fiscalité directe communale



	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Évolution des taux	0,0%	5,0%	3,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Évolution revalorisation des bases (LF)	0,9%	0,9%	1,0%	0,4%	1,1%	2,2%	1,1%	0,7%
Évolution physique	0,5%	1,3%	-1,1%	0,5%	0,2%	-0,3%	-0,2%	0,5%

Sur un panel de communes de la Métropole en 2021, la valeur locative moyenne de la commune d'Échirolles se situe à un niveau faible (3255 €). La faible valeur des bases a dû être compensée par un taux d'imposition sur le foncier bâti plus élevé.

Comparatif 2021 - Impôts locaux



2-1-2 La fiscalité indirecte

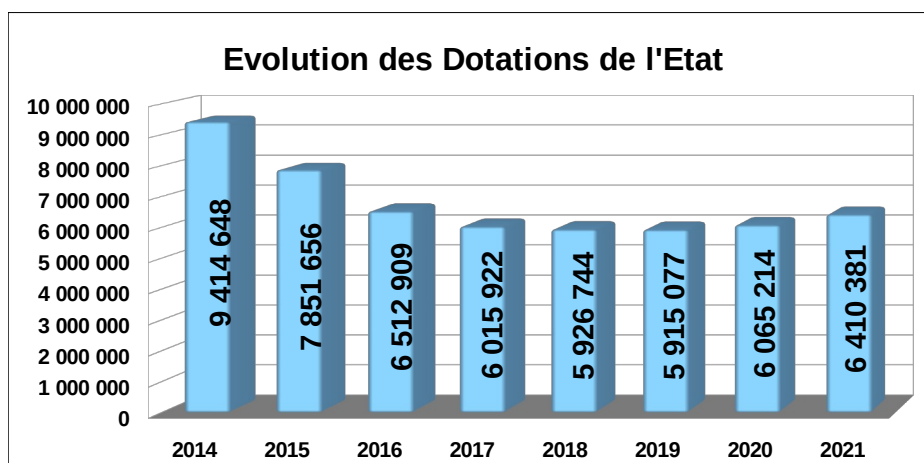
En 2021, le produit de la fiscalité indirecte s'élève à 2 258 942 €, en augmentation de 16,06 % par rapport à 2020. Cette progression est expliquée principalement par le produit sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Le produit fiscal relatif aux droits de mutation est soumis à d'importantes variations liées à la conjoncture économique. Il dépend du nombre de transactions et des prix de l'immobilier. Par ailleurs, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) diminue de 6,8 % suite à des réductions de surfaces des supports taxables.

Le taux de réalisation par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) est de 116,7%.

Produit des impôts indirects en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	947 293	623 148	753 359	1 099 624	717 046	1 031 021	866 554	1 191 080
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	531 052	507 044	529 378	535 606	535 471	523 216	524 002	506 650
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	256 000	239 990	216 948	413 362	550 125	607 138	503 329	469 307
Autres – droits de place, droits de stationnement, ...	54 876	49 702	54 631	55 529	63 778	80 594	52 427	91 905
Total	1 789 221	1 419 884	1 554 316	2 104 121	1 866 419	2 241 969	1 946 312	2 258 942
% Évolution	11,35%	-20,64%	9,47%	35,37%	-11,30%	20,12%	-13,19%	16,06%

2-2 Les concours financiers

Pour rappel, globalement la ville d'Échirolles a perdu 5,1 M€ de dotations sur la période 2011 / 2020. La période 2014/2017 a été la plus significative pour la collectivité qui a subi une baisse brutale et très importante de ses dotations suite au désengagement de l'État pour réduire le déficit public.



En 2021, l'État a abandonné sa stratégie de désendettement inscrite initialement dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Pour mémoire, cet objectif prenait appui sur une trajectoire de réduction du déficit budgétaire de l'État et utilisait le levier de la baisse des concours financiers aux collectivités locales. L'État affiche désormais une politique de relance et de soutien financier des budgets locaux pour amortir le choc de la crise sanitaire.

Les dotations de l'État 2021, pour la Ville, représentent 6 410 381 € en progression de 345 166 € par rapport à 2020 soit +5,7%.

Concours financiers En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation globale de fonctionnement (État)	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905
Compensation sortie dotation nationale de péréquation (État)	163 265	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales (État)	949 749	880 806	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Conseil Départemental)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818
Total concours financiers	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 015 922	5 926 744	5 915 077	6 065 214	6 410 381
Évolution en %	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,5%	-0,2%	2,5%	5,7%

Cette augmentation s'explique par la nouvelle compensation liée à la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels. A périmètre constant, c'est à dire hors compensation sur la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels et en neutralisant la compensation sur la taxe d'habitation, le produit de compensations fiscales progresserait de 0,3 %.

Les différents concours financiers sont détaillés dans les pages suivantes.

2-2-1 La dotation globale de Fonctionnement (DGF)

Elle comprend :

La dotation forfaitaire : Pour 2021, elle s'élève à 2 109 870 € soit une diminution en valeur de 127 482 € par rapport à 2020 (-5,7%). Elle est calculée à partir de la dotation forfaitaire 2020 et intègre les deux parts suivantes :

- **la part dynamique de la population** +11 640 € (population DGF 2020 = 37 209 et population DGF 2021 = 37 314),

- **la part écrêtement** -139 122 € liés à l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale. Le potentiel fiscal de la commune par habitant est de 1 308,06 pour un potentiel fiscal moyen de la strate de 1 184,91.

En €	CA 2020	Variation de la population +105 Habitants	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne nationale	CA 2021
Dotation forfaitaire	2 237 352	11 640	-139 122	2 109 870

La dotation de solidarité urbaine (DSU) :

Le changement de la pondération des critères de l'indice synthétique permettant le classement des communes éligibles à la DSU aboutit à mieux valoriser le revenu par habitant au détriment du potentiel financier. Cette modification a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 à 150 en 2021).

Tableau des pondérations

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour 2021, la dotation de solidarité urbaine s'élève à 3 010 035 € en progression de +6,1% par rapport à 2020. Cette progression s'explique par un abondement de l'enveloppe globale de 90 millions d'euros par le gouvernement mais aussi par le classement de la commune dans les 250 premières communes éligibles.

En €	DSU 2020	DSU majoration 2021	DSU 2021	Variation 20/21	Rang DSU 2020	Rang DSU 2021
Dotation de solidarité urbaine	2 836 856	173 179	3 010 035	6,10%	160	150

La compensation de sortie de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Le potentiel financier de la commune étant supérieur à celui de la strate, la ville d'Échirolles est sortie du dispositif depuis 2011. L'extinction de la DNP s'est faite par une perte lissée : 90% de 2011 en 2012, 75% de 2011 en 2013, 50% de 2011 en 2014 et sortie du dispositif en 2015.

Dotation globale de fonctionnement en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 276 330	2 237 352	2 109 870
Dotation de solidarité urbaine de droit commun	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 638 531	2 836 856	3 010 035
Total DGF	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 914 861	5 074 208	5 119 905
Évolution en %	-5,69%	-15,68%	-18,24%	-6,74%	0,10%	0,21%	3,24%	4,17%
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation	163 265	0	0	0	0	0	0	0

2-2-2 Les compensations fiscales

Elles correspondent à des concours financiers versés aux collectivités territoriales pour les pertes de recettes consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur.

Compensations fiscales en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compensation taxe habitation DCTH	312 646	349 004	273 013	389 780	406 901	426 348	450 222	0
Compensation foncier bâti et non bâti DCFB	380 482	273 753	406 485	332 852	336 172	350 714	362 261	1 147 658
Compensation dotation unique DCTU	256 621	169 542	143 785	44 750	0	0	0	0
Total	949 749	792 299	823 283	767 382	743 073	777 062	812 483	1 147 658
Évolution en %	-12,31%	-16,58%	3,91%	-6,79%	-3,17%	4,57%	4,56%	41,25%
Compensation TH versée à tort		88 507						

En outre, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers aux collectivités territoriales, certaines sont affectées d'un coefficient de minoration.

Les compensations 2021 comportent des modifications par rapport à 2020. En effet, suite à la réforme de la taxe d'habitation, la compensation a été intégrée directement dans le produit de fiscalité directe et une nouvelle compensation est inscrite suite à la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels.

Pour 2021, les compensations fiscales s'élèvent à 1 147 658 € en progression globalement de 41,25% par rapport à 2020. A périmètre constant, c'est à dire hors réforme TH et locaux industriels, les compensations fiscales progresseraient de 1,11 %.

Les compensations fiscales en €	CA 2020	CA 2021				
		Bases exonérées	Taux	Compensat° avant minoration	Coefficient de minoration	CA 2021
Taxe habitation	450 222	0	0,00 %	0	0,000000	0
Foncier bâti – Personnes de condition modeste	15 368	860 391	35,77 %	307 762	0,069697	21 450
Foncier bâti – Abattement 30 % contrat de ville	292 352	1 781 986	41,14 %	733 109	0,399680	293 009
Foncier bâti – Quartier prioritaire politique de la ville	3 721	35 225	53,76 %	18 937	0,263946	4 998
Foncier bâti – Exonération longue durée	50 551	1 797 285	41,14 %	739 403	0,069697	51 534
Abattement 50 % établissements industriels	0	1 361 145	57,04 %	776 397	0,000000	776 397
Foncier non bâti – Abattement 20 % terre agricole	269	447	86,40 %	386	0,695688	269
Total compensations fiscales	812 483					1 147 658

2-2-3 La Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Un rappel de la Réforme de la taxe professionnelle et du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)

Avant 2011, le FDPTP était alimenté par une part de taxe professionnelle constituée par des écrêtements sur les établissements dont les bases de TP par habitant de la commune d'implantation étaient supérieures à deux fois la moyenne nationale et par des prélèvements spécifiques aux EPCI à taxe professionnelle unique. Le FDPTP était réparti par les Conseils Départementaux avec pour objectif la réduction des écarts de richesse entre collectivités territoriales et leurs groupements.

Échirolles bénéficiait de 2 parts,

- une part pour communes dites « concernées ». Les communes dites « concernées » sont essentiellement celles accueillant au moins 10 salariés de l'établissement écrêté représentant avec leur famille au moins 1% de la population communale.
- une part pour communes dites « défavorisées ». Les communes dites « défavorisées » sont celles considérées comme telles par le Conseil Départemental au regard de la faiblesse de leur potentiel fiscal.

Depuis 2011, la part du FDPTP « communes concernées » est compensée par la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle DCRTP (recette non fiscale) et le fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR (recette fiscale), versés directement par l'État. Le produit du FNGIR et du DCRTP est égal à la somme des versements effectués au titre de 2009 relatif au FDPTP « communes concernées ».

La part du FDPTP « communes défavorisées » est alimentée par une dotation de l'État mais reste répartie par le Conseil Départemental. Cependant, la répartition intègre le potentiel fiscal 4 taxes, indicateur de richesse très défavorable pour Échirolles depuis la suppression de la taxe professionnelle. Échirolles sort donc du dispositif par une perte lissée (- 20% chaque année de l'année N-1) du FDPTP « communes défavorisées »

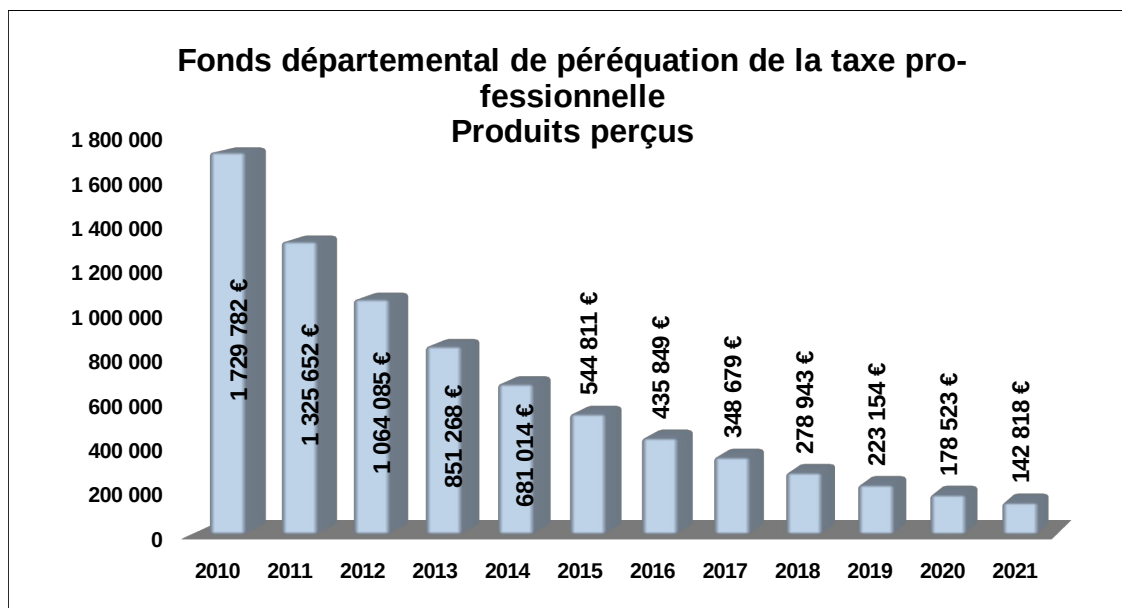
La loi de finances 2017 est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement dont : le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP).

Globalement pour 2021, les dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle baissent de 7,08% par rapport à 2020.

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 468 262 €.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	223 154	178 523	142 818
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	245 164	245 164	245 164	245 164	244 901	245 088	245 088	245 088
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	128 910	128 910	128 910	96 823	80 356	80 356
Total dotations	1 055 088	918 885	809 923	722 753	652 754	565 065	503 967	468 262
Évolution en %	-13,89%	-12,91%	-11,86%	-10,76%	-9,69%	-13,43%	-10,81%	-7,08%

La dotation la plus impactée reste le FDPTP qui depuis 2010 a diminué de 1 586 964 € passant de 1 729 782 € à 142 818 €.



2-2-4 Les dotations de la Métropole.

Les dotations de la Métropole sont composées de l'Attribution de Compensation de fonctionnement (AC) et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

L'attribution de compensation de fonctionnement qui s'élevait début 2015 à 15 105 355 € a fait l'objet d'ajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole dans le cadre de la loi MAPTAM du 23 décembre 2014. Les CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) successives depuis 2015 ont acté des baisses de l'attribution de compensation liées aux transferts de compétences. L'AC 2021 s'élève à 12 979 903 €.

Les compétences obligatoires et optionnelles transférées sont les suivantes : la voirie (déplacements et accessibilité), l'urbanisme, l'incendie, le développement économique, l'énergie, le logement, le foncier, l'environnement, la politique de la ville, les ouvrages d'art de voirie, la Gemapi, l'emploi / insertion et la bibliothèque numérique.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est figée depuis 2015 à 2 052 109 €. Des réflexions sont actuellement en cours sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole pour envisager un renforcement de la péréquation de cette dotation. Il convient d'être vigilant sur les critères retenus pour que cette refonte ne vienne pas pénaliser la commune. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».

Globalement en 2021 les versements de la Métropole s'élèvent à 15 032 012 €.

2-3 Les subventions et participations

En 2021, les subventions de fonctionnement versées par les différents co-financeurs ont représenté 1 446 700 €. Elles diminuent de 20,25% par rapport à 2020 soit en valeur absolue -367 375 €. Cette baisse est l'effet combiné d'un transfert de crédits concernant les contrats aidés (du chapitre 74 vers le chapitre 013 atténuations de charges), mais aussi d'une baisse des recettes sur les activités « destination Été » (durée du séjour réduit sur les Colos apprenantes) et en 2020 le financement de l'AMO numérique. L'année 2020 a pris en compte des subventions exceptionnelles non pérennes, comparées à 2019, les subventions versées restent stables.

Les principales subventions se décomposent comme suit :

- les financements de la Caisse d'Allocations Familiales avec le contrat jeunesse pour 632 613 € ;
- le fonds de soutien sur la réforme des rythmes scolaires pour 214 180 € dont la dotation complémentaire liée au classement DSU ;
- les financements des projets « Cité éducative » pour 86 976 € et « destination Été » pour 77 363 € ;
- les participations sur la politique jeunesse pour 175 573 € avec les activités loisirs pour 85 973 € et les actions de prévention pour 89 600 € ;
- les participations des actions menées par la politique culturelle pour 80 500 € ;
- les participations sur des actions menées par la politique sportive pour 15 000 € ;
- le financement du salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Eco-quartier Villeneuve pour 47 500 € ;
- le financement de l'État sur les conseillers numériques pour 30 000 € (4ème trimestre 2021) ;
- le financement des postes « adulte relais » pour 6 975 €, les chantiers jeunes pour 16 000 € et la GUP pour 7 000 € ;
- le fonds de compensation de la TVA de fonctionnement pour 35 935 € ;
- les dotations et participations sur les élections 2021 pour 12 238 € ;
- Les participations État, Région et Métropole de 7 600 € pour le programme de réussite éducative des 16/18 ans ;
- Les autres participations pour 1 248 € sur les petits déjeuners dans les écoles.

En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subv. De Fonctionnement reçues	1 307 988	1 316 318	1 251 579	1 433 971	1 341 443	1 460 015	1 814 075	1 446 700
Evolution en %		0,64 %	-4,92 %	14,57 %	-6,45 %	8,84 %	24,25 %	-20,25 %

2-4 Les recettes courantes de fonctionnement

Les recettes courantes représentent 3 019 077 € en hausse de 4,62 % par rapport à 2020. Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire de la Covid19 qui a engendré une perte significative des recettes tarifaires, l'année 2021 a été moins perturbée et les recettes tarifaires (restauration municipale, salle vital, stade nautique, école municipale des sports, Atout sports et locations de salles) ont progressé par rapport à 2020.

Par rapport aux crédits ouverts (BP+DM) le taux de réalisation est de 82,54%.

Elles sont composées :

Des produits des services pour 2 205 627 €, en augmentation de 6,60% par rapport à 2020 (2 069 147 €) soit en valeur absolue +136 480 €. Parmi ces produits :

- les recettes d'exploitation (restauration municipale, entrées piscine,...) et les redevances (concessions cimetières, installations terrasses, ventes diverses) d'un montant de 1 368 234 € soit +18,30% des produits perçus en 2020 (1 156 612 €), en valeur absolue +211 622 € expliqués par la reprise des activités tarifées ;
- Parallèlement, des baisses sont constatées sur les remboursements de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Sirlysag, Objectif Sport Échirolles, Evade...) et les remboursements de la Métropole sur conventions pour un montant de 837 393 € soit une

diminution de -8,23% de produits perçus en 2020 (912 535 €).

Les autres produits de gestion représentent 813 451 €, en baisse de -0,4 % (-3 245 €) par rapport à 2020 (816 695 €). Ils correspondent aux loyers perçus par la ville (le terrain Carrefour, le loyer Répac, le restaurant Mac Donald, les locations de salles,...).

Les recettes courantes en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits des services	3 005 795	3 186 447						
Produits des services retraités des transferts Métropole en 2015		2 539 459	2 428 106	2 715 055	2 566 290	2 591 136	2 069 147	2 205 627
Évolution en %			-4,38%	11,82%	-5,48%	0,97%	-20,15%	6,60%
Les autres produits de gestion	918 282	843 645	951 525	859 314	885 609	885 051	816 695	813 451
Évolution en %	16,64%	-8,13%	12,79%	-9,69%	3,06%	-0,06%	-7,72%	-0,40%
Total Recettes courantes	3 924 077	4 030 092						
Évolution en %	7,39%	2,70%						
Total recettes courantes retraitées des transferts Métropole		3 383 104	3 379 631	3 574 369	3 451 899	3 476 187	2 885 842	3 019 077
Évolution en %			-0,10%	5,76%	-3,43%	0,70%	-16,98%	4,62%

2-5 Les atténuations de charges

Elles correspondent :

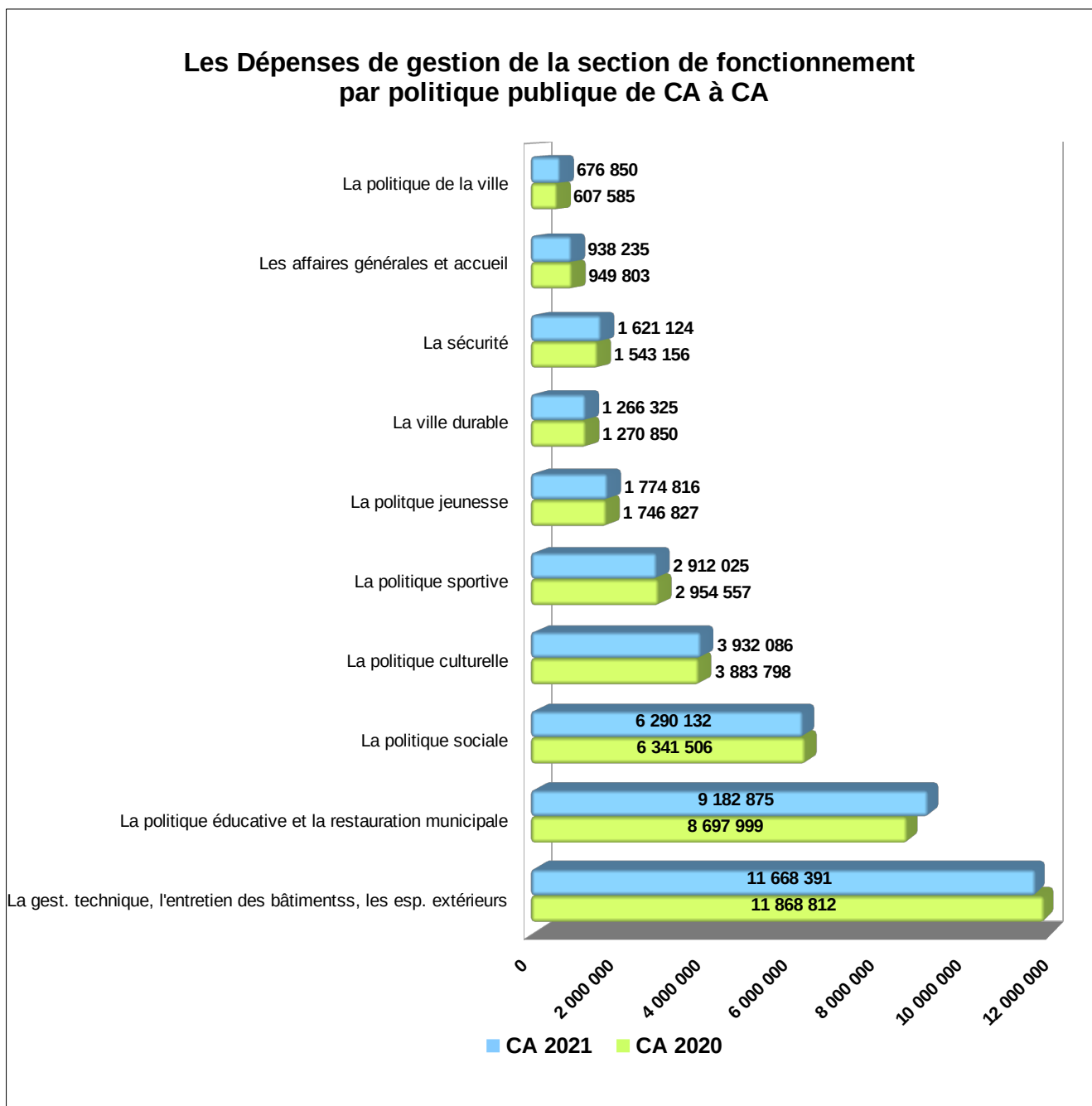
- aux remboursements des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie pour 133 716 €.
- Aux financements par l'État des contrats aidés pour 71 287 €.

Les atténuations de charges en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Remboursement par assurance et/ou CPAM pour le personnel	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	133 716
Financement des contrats aidés	0	0	0	0	0	0	0	71 287
Atténuations de charges	179 038	218 368	214 113	169 574	149 153	120 041	125 765	205 003
Évolution	-28,1%	22,0%	-1,9%	-20,8%	-12,0%	-19,5%	4,8%	63,0%

3 – LES DÉPENSES DE GESTION

La réalisation du budget 2021 a respecté la stratégie financière de la majorité municipale, avec pour objectif de restaurer les équilibres financiers, d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement.

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes, les charges de personnel et les charges de transfert. Cette répartition compare le compte administratif 2021 et le compte administratif 2020. Les fonctions ressources pour 7 714 944 € ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,....



En 2021, les dépenses de gestion s'élèvent globalement à 47 978 849 € en augmentation de 0,19 % par rapport à 2020. Comparées aux crédits ouverts, c'est à dire au budget 2021 (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 97,39%. Chaque rubrique du tableau ci-dessous est expliquée dans les pages suivantes.

En €	CA 2020	Budget 2021 (BP+DM)	CA 2021	% Évolution de CA à CA
Charges courantes des services	8 148 310	8 524 591	7 686 604	-5,67%
Charges de personnel	28 699 914	29 200 000	29 022 193	1,12%
Charges de transferts	11 036 298	11 534 634	11 269 005	2,11%
Atténuations de produits	2 852	4 000	1 048	-63,26%
Total dépenses de gestion	47 887 375	49 263 225	47 978 849	0,19%

3-1 Les charges courantes des services

Les charges courantes de fonctionnement s'élèvent à 7 686 604 €, en baisse de 5,67 % par rapport à 2020. Dans les dépenses 2020 figuraient les dépenses liées à la Covid19 pour 280 600 €, ainsi que le marché de prestations de services avec le Centre du Graphisme pour 274 500 €.

Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 90,17%.

Le poste « fluides » reste stable par rapport à 2020. Malgré, la hausse des consommations et/ou du prix des fluides, des modes de gestion adaptés et les améliorations thermiques réalisées au sein de différents bâtiments permettent de garder une maîtrise et une stabilité des coûts concernant ces dépenses.

Les Charges Courantes En €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dépenses courantes hors fluides	6 176 527	5 842 172	5 594 967	5 700 183	5 659 732	5 428 895	5 220 835	4 766 676
Évolution	0,15%	-5,41%	-4,23%	1,88%	-0,71%	-4,08%	-3,83%	-8,70%
Fluides	2 263 503	2 111 261	2 110 163	2 110 909	2 142 952	2 105 660	2 204 286	2 190 208
Évolution	-2,15%	-6,73%	-0,05%	0,04%	1,52%	-1,74%	4,68%	-0,64%
Contrat DSP – Accueils périscolaires – Evade							723 188	729 721
Charges courantes hors transferts Métropole	8 440 030	7 953 433	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604
Évolution	-0,48%	-5,77%	-3,12%	1,38%	-0,11%	-3,44%	8,15%	-5,67%
Transfert Métropole – Voirie...	82 330	84 599						
Transfert Métropole – Eau		1 215 726						
Total chapitre 011 – Charges courantes des services	8 522 360	9 253 758	7 705 130	7 811 092	7 802 684	7 534 555	8 148 310	7 686 604

3-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 29 022 193 € en progression de 1,12 % par rapport à 2020. Comparées aux crédits ouverts (BP+DM), elles ont été réalisées à hauteur de 99,39%.

Transfert de personnel	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges de personnel avant transferts	29 185 713	28 711 582	28 262 612	28 655 817	28 638 694	28 586 890	28 699 914	29 022 193
Évolution		-1,62%	-1,56%	1,39%	-0,06%	-0,18%	0,40%	1,12%
Transfert Métropole Eau Voirie Économie	-389 326	-334 642	0	0	0	0	0	0
Transfert CCAS Ville dont Service Prévention	110 800	0	0	0	0	0	0	0
Régularisation de charges sociales					79 900			
Charges de personnel retraitées des transferts	28 907 187	28 376 940	28 262 612	28 655 817	28 718 594	28 586 890	28 699 914	29 022 193
Évolution		-1,83%	-0,40%	1,39%	0,22%	-0,46%	0,40%	1,12%

**les données de 2014 et 2015 ont été retraitées des transferts à la Métropole.*

Après 3 années de maîtrise totale de l'évolution de la masse salariale, l'année 2021 a été fortement marquée par l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) pour la première fois non compensé par des mesures de réorganisation interne. En effet, le contexte sanitaire n'a pas permis de mener le travail antérieur d'optimisation qui jusque là avait permis des économies notables de fonctionnement et ainsi d'absorber les éléments mécaniques d'augmentation de la masse salariale (GVT et PPCR notamment).

De plus, 2021 a été la première année où aucun départ en retraite non remplacé n'a été possible.

Les emplois permanents ont augmenté. Cette augmentation est principalement due à la politique de réduction de la précarité de certains agent-es contractuel-les dans certains secteurs, plus fortement féminisés et à faible qualification.

Une réorganisation de la Direction de l'éducation a ainsi permis de stagiairiser 9 agentes contractuel-les, présent-es dans nos effectifs depuis plusieurs années, avec des quotités de temps de travail unifiées à 28 heures sur 16 postes d'agent-es d'office.

Les enveloppes de remplacement ont été également légèrement à la hausse, du fait du contexte pandémique impactant fortement l'absentéisme (augmentation des absences : arrêts maladie et autorisations spéciales d'absences pour pathologies à risques ou en cas d'évictions préventives).

Le contexte sanitaire a donc, là aussi, un impact notable sur les dépenses de personnel et par là-même sur les finances communales.

Enfin, les emplois aidés repartent à la hausse. En 2020, le recours à ces dispositifs avait été suspendu au regard de l'incertitude sur la poursuite de leur financement. Ceux-ci étant de nouveau consolidés, la ville a intégré 2 emplois aidés en plus pour 2021.

Le nombre de Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) attribuées est en baisse. Cela est notamment dû aux départs d'agent-es titulaires (soit en retraite, soit en mutation), remplacés par des agent-es contractuel-les (la NBI ne pouvant être perçue que par des agent-es titulaires).

Les heures supplémentaires sont également à la baisse du fait principalement d'un transfert sur des moyens permanents (déprécarisation citée plus haut) et plus marginalement du contexte pandémique ayant permis d'ajuster l'activité de certains services.

3-3 Les charges de transfert

Les charges de transfert s'élèvent à 11 269 005 €, en augmentation de 2,11 % par rapport à 2020.

Cette augmentation est expliquée notamment par la subvention versée au nouvel établissement Le Tracé de 403 267 € pour 9 mois d'activité. Cette subvention correspond aux moyens antérieurs consacrés au Centre du Graphisme ainsi qu'aux dépenses liées à l'ex pôle muséal.

Les charges de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 754 640	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606
Subventions au tissu associatif	1 508 532	1 411 393	1 272 505	1 081 428	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537
Autres dépenses de transfert	523 789	516 376	531 655	539 125	452 483	451 291	486 278	513 392
Total charges de transfert	14 127 961	13 532 005	13 127 448	13 059 861	12 511 548	12 134 196	11 036 298	11 269 005
Évolution	8,01%	-4,22%	-2,99%	-0,51%	-4,20%	-3,02%	-9,05%	2,11%
Transfert Métropole Subventions Économie	9 536	13 536	0	0	0	0	0	0

3-3-1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac, Le Tracé) ou a pris un engagement conventionnel dans le cadre de politiques publiques « sectorielles » (Evade). La subvention à la Mission locale sud Isère n'est plus versée depuis 2019 suite au transfert de la compétence emploi / insertion à la Métropole.

Pour 2021, ces subventions se sont élevées à 8 130 470 €, en hausse de 2,51% par rapport à 2020 principalement expliquée par le versement d'une subvention de fonctionnement de 403 267 € dans le cadre de la création de l'EPA le TRACÉ tout en tenant compte d'une réduction de la subvention au CCAS suite au résultat dégagé en 2020. L'écart fléché sur la subvention RÉPAC correspond à une contribution sur Destination Été de 2 000 €.

Subventions aux opérateurs en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CCAS	7 070 000	6 756 430	6 607 875	6 722 775	6 445 927	6 295 927	6 219 603	6 013 603
EVADÉ	2 450 000	2 303 000	2 232 522	2 229 900	2 179 900	2 136 302	1 200 000	1 200 000
RéPAC	597 000	564 475	554 475	537 841	529 500	513 600	511 600	513 600
Le Tracé	0	0	0	0	0	0	0	403 267
Mission locale Sud Isère	224 000	210 560	210 560	204 245	197 945	0	0	0
Total Subventions aux opérateurs	10 341 000	9 834 465	9 605 432	9 694 761	9 353 272	8 945 829	7 931 203	8 130 470

3-3-2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2021, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 495 606 € en baisse de -1,82% par rapport à 2020. Cette diminution est principalement expliquée par un contingent SITPI en diminution suite à la sortie du pacte financier sur l'outil de gestion de l'énergie et une baisse de la participation au SIRLYSAG.

Subventions aux syndicats intercommunaux en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
École de musique Jean Wiener - CRI	902 500	884 300	862 000	867 000	800 900	776 900	762 000	762 000
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques - SITPI	546 576	530 903	504 088	533 629	533 497	499 700	508 772	483 393
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise - SIRLYSAG	65 998	62 038	61 343	54 309	65 888	56 101	49 061	46 675
Les moulins de Villancourt	35 000	40 000	40 000	38 800	38 800	40 615	40 615	40 615
Association départementale Isère Drac Romanche - ADIDR	49 608	52 106	52 502	52 886	0	0	0	0
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football - SIRSEE	35 000	37 500	35 000	35 000	35 000	35 000	0	0
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)		162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923	162 923
Total participations intercommunales	1 634 681	1 769 771	1 717 856	1 744 547	1 637 008	1 571 239	1 523 372	1 495 606
Évolution	-0,51%	8,26%	-2,93%	1,55%	-6,16%	-4,02%	-3,05%	-1,82%

3-3-3 Les subventions au tissu associatif

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 129 537 € en progression de 3,11% par rapport à 2020. Cette progression est liée à une subvention exceptionnelle de 48 000 € attribuée au Centre du graphisme pour permettre une continuité de fonctionnement jusqu'au 31 mars 2021 (salaires et solde de programmation d'expositions), ainsi qu'au versement de la subvention au marché de Noël de 26 000 € qui n'a pas été versée en 2020. Les subventions « sports » baissent principalement du fait de moindre mises à disposition de personnel.

Subventions au tissu associatif en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Comité social local	98 307	92 307	90 517	90 582	92 148	93 689	91 456	90 630
Vie associative et rel. internationales	112 266	98 614	76 361	71 835	73 515	76 228	20 198	59 231
Enseignement	85 284	64 294	63 220	56 591	64 467	65 302	65 554	66 435
Culture	233 250	235 050	151 966	42 774	27 769	47 056	42 637	101 417
Sports	753 474	711 974	672 434	614 262	580 500	658 790	645 706	580 904
Jeunesse + Prévention	243 802	231 529	239 975	250 094	222 136	215 079	218 310	218 335
Aide sociale	48 649	43 275	41 855	14 040	3 000	6 000	3 000	6 000
Environnement	2 500	2 350	2 075	2 250	4 350	2 824	8 584	6 585
Sécurité publique			900	900	900	870	0	0
Économie	9 536	14 536						
Total des subventions au tissu associatif	1 587 068	1 493 929	1 339 303	1 143 328	1 068 785	1 165 837	1 095 445	1 129 537
Évolution	0,22%	-5,87%	-10,35%	-14,63%	-6,52%	9,08%	-6,04%	3,11%

3-3-4 Les autres dépenses de transfert

Elles progressent de 5,58% par rapport à 2020. Elles sont constituées des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 381 470 €, en hausse de 9,26 % par rapport à 2020 et à des charges diverses à hauteur de 131 922 € en baisse de 3,8% par rapport à 2020.

Autres dépenses de transfert en €	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indemnités, cotisations et formation Élus	381 834	374 490	381 218	382 004	361 419	366 830	349 147	381 470
Charges diverses	72 955	72 886	83 639	95 221	91 064	84 461	137 131	131 922
Total des autres dépenses de transfert	454 789	447 376	464 857	477 225	452 483	451 291	486 278	513 392
Évolution	2,65%	-1,63%	3,91%	2,66%	-5,18%	-0,26%	7,75%	5,58%

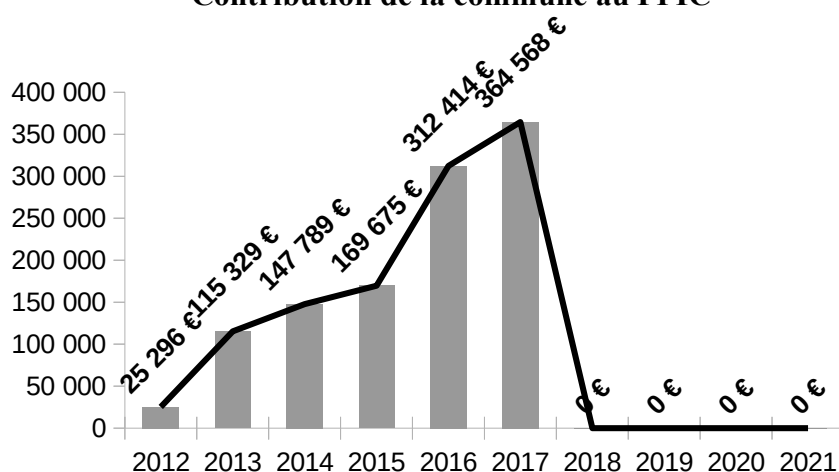
3-3-5 Le FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation entre territoires (communes et intercommunalités) sur la base de critères, dont principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires ou contributrices. Le territoire de l'agglomération grenobloise se situe dans le second cas de figure.

Le territoire de l'agglomération grenobloise a été prélevé à hauteur de 5 961 550 € au titre du FPIC en 2021 répartis entre la Métropole pour 2 816 173 € et les communes pour 3 145 377 €. La ville d'Échirolles bénéficie depuis 2018 de l'exonération de sa contribution au FPIC. Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Rappel, la ville est classée au rang 150.

Contribution de la commune au FPIC



4 – L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement 2021 prennent en compte les dépenses d'équipement et les dépenses financières.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2021	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2021	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Dépenses d'équipement	12 115 043	5 962 647	49,22%	3 505 853	78,15%
Dépenses financières	4 288 956	3 963 086	92,40%	256 132	98,37%
Total des dépenses réelles d'investissement	16 403 999	9 925 733	60,51%	3 761 985	83,44%

Les dépenses d'équipement représentent en 2021 5 962 647€ et en intégrant les restes à réaliser 9 468 499 €.

Les dépenses financières soit 3 963 086 €, correspondent au remboursement du capital de la dette pour 3 955 886 € et à 200 € de cautions, à la participation au capital d'ENERCOOP Auvergne Rhône alpes pour 2 000 € et au versement d'une caution de 5 000 € dans le cadre des réservations pour le dispositif colos apprenantes. Les engagements non soldés correspondent à un remboursement de taxe d'aménagement pour 90 000 € et à un remboursement de PUP (Projet Urbain Partenarial) pour 166 132 €.

4-1 Les dépenses d'équipement

Elles sont ventilées selon une nouvelle classification qui permet d'identifier les moyens pour le maintien des actifs et les créations.

Les dépenses d'équipement réalisées au titre du maintien d'actif pour 1 540 965 € avec :

Réhabilitations pour 801 934 € dont : 464 602 € sur les réhabilitations de bâtiments administratifs (remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jean Moulin, la réfection du chauffage de l'église St Jacques, la rénovation des logements Jean Moulin, ...), 315 248 € sur les espaces publics (rénovation des réseaux de la cour d'école Marcel David, réhabilitation des réseaux secs sur la commune, ...), et 22 084 € sur la vidéoprotection.

Modernisation et mise en conformité pour 107 050 € dont : 78 721 € sur les améliorations thermiques et 28 329 € sur les mises aux normes.

Acquisitions renouvelées pour 631 981 € dont : 149 424 € pour le renouvellement du parc automobile à périmètre constant afin de se projeter sur l'objectif « 0 diesel » à l'horizon 2025, 370 579 € pour le renouvellement des matériels, mobiliers et 111 978 € pour le numérique.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2022 à hauteur de 1 737 200 €.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2021	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2021	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Réhabilitations	2 997 632	801 934	26,8%	969 622	59,1%
Modernisation et mise en conformité	310 000	107 050	34,5%	14 106	39,1%
Acquisitions renouvelées	1 291 420	631 981	48,9%	753 471	107,3%
Maintien d'actif	4 599 052	1 540 965	33,5%	1 737 200	71,3%

Les dépenses réalisées au titres des créations pour 1 740 530 € avec :

Acquisitions nouvelles pour 31 085 € dont 22 122 € pour le matériel et le mobilier et 8 963 € pour le numérique essentiellement en nouveaux logiciels.

Le développement du patrimoine et des espaces publics a mobilisé 1 709 445 € : 592 590 € sur les réhabilitations de bâtiments administratifs avec 281 425 € pour la halte garderie Essarts/Surieux, 231 168 € pour les travaux d'aménagement de la salle multi activités Karting et 79 997 € pour diverses autres réhabilitations sur les bâtiments. 1 116 854 € pour les espaces publics avec 784 095 € pour la création d'un îlot fraîcheur à l'école Marcel David, 127 695 € pour la rampe d'accès à la déchetterie, 183 418 € pour diverses autres réhabilitations d'espaces publics, 6 019 € sur les améliorations thermiques et 15 627 € sur la vidéoprotection.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2022 à hauteur de 1 349 873 €.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2021	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2021	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Acquisitions nouvelles	33 900	31 085	91,7%	16 907	141,6%
Développement du patrimoine et des espaces publics	3 505 000	1 709 445	48,8%	1 332 967	86,8%
Créations	3 538 900	1 740 530	49,2%	1 349 873	87,3%

Les autres dépenses d'équipement pour 452 557 € avec :

L'attribution de compensation d'investissement pour 210 435 €, l'achat à l'EPFL d'une maison avenue Paul Vaillant Couturier pour 221 516 € (achat / vente) et 20 605 € diverses autres dépenses.

Des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2022 à hauteur de 55 394 €.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2021	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2021	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Attribution de compensation d'investissement	210 435	210 435	100,0%	0	100,0%
Autres dépenses	390 000	242 122	62,1%	55 394	76,3%
Autres dépenses	600 435	452 557	75,4%	55 394	84,6%

Hors nouvelle classification, les restes à réaliser 2020 reportés sur 2021 se sont élevés à 2 228 595 €, avec principalement l'opération Karting (882 924 €), les véhicules (539 953 €), la vidéoprotection (54 954 €), ...

Parmi eux, des engagements non soldés constituant les restes à réaliser sont reportés sur l'exercice 2022 à hauteur de 363 386 €.

En €	Crédits ouverts (RAR+BP+DM)	CA 2021	% CA/ Crédits ouverts	Engagements non soldés ou RAR 2021	% CA+ENS/ Crédits ouverts
Opération Karting	896 526	882 924	98,5%	13 602	100,0%
Véhicules	858 908	539 953	62,9%	196 148	
Autres dépenses	1 621 221	805 718	49,7%	153 636	59,2%
Dépenses hors nouvelle classification	3 376 656	2 228 595	66,0%	363 386	76,8%

4-2 Le financement des investissements

Les dépenses d'investissement à couvrir s'élèvent à 9 925 733 € et sont composées des dépenses d'équipement et des dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette.

En €	CA 2021
Dépenses d'équipement	5 962 647
Dépenses financières - Remb. du capital de dette et cautions	3 963 086
Total des dépenses réelles d'investissement (A)	9 925 733

Plan de financement des dépenses d'investissement

Les 9 925 733 € de dépenses d'investissement sont financés par l'épargne brute pour 5 599 618 €, la dette récupérable Métropole pour 751 658 €, le FCTVA et la taxe d'aménagement pour 723 377 €, les subventions co-financeurs pour 1 177 762 €, le produit des cessions pour 256 940 €, le résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 pour 7 091 232 € (3 389 985 € + 3 701 247 €) et le résultat d'investissement déficitaire pour -789 261 €.

La ville n'a pas mobilisé d'emprunt en 2021.

Les ressources (B) s'élèvent à 14 830 664 € et couvrent le reste à financer (A). La différence (C) de 4 904 931 € correspond au résultat de clôture de l'exercice 2021. Après reprise des restes à réaliser (D), le résultat global de clôture 2021 s'élève à 2 575 893 €.

En €	CA 2021
Reste à financer (A)	9 925 733
Les ressources financières	
Épargne brute	5 599 618
Dette récupérable Métropole	751 658
FCTVA et taxe d'aménagement	723 377
Subventions co-financeurs	1 177 762
Produit des cessions	256 940
Autres immobilisations financières et remboursements	19 338
Emprunt	0
Le résultat de fonctionnement 2020	3 389 985
La reprise du résultat excédentaire 2020	3 701 247
Reprise du résultat d'investissement 2020	-789 261
Ressources financières (B)	14 830 664
Soit un résultat de clôture de l'exercice 2021 (C=B-A)	4 904 931
RAR – Restes à réaliser 2021 (D)	-2 329 038
Résultat global de clôture après couverture des RAR (E=C-D)	2 575 893

Le détail des ressources financières :

L'Épargne brute pour 5 599 618 € : Elle est affectée en priorité à la couverture du capital de la dette (3 955 886 €). la différence correspond à l'épargne nette, positive de 1 643 732 €. Elle permet de financer une partie des dépenses d'équipement.

La Dette Récupérable Métropole : Elle correspond au remboursement par la Métropole de 751 658 € au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement, pour 723 377 €, se décomposent comme suit : le Fonds de compensation de la TVA, pour 712 554 €, calculé sur les dépenses d'investissement de 2019 et la taxe d'aménagement, pour 10 823 € sur des permis de construire d'avant 2015.

Les subventions d'investissement reçues des co-financeurs, pour 1 177 762 € dont :

- l'État pour 665 377,96 € avec notamment l'extension des modulaires de la maternelle Marat (170 252,30 €), l'aide à la relance des constructions durables (102 300 €), la flotte automobile (100 036,85 €), les aménagements thermiques et les mises aux normes du gymnase Auguste Delaune (87 092,71 €), ...
- la Région pour 41 813,46 € dont la GUP, ...
- le Département pour 64 538 € dont les menuiseries extérieures du groupe scolaire Jean Moulin (24 000 €), le terrain synthétique Alice Milliat (24 000 €) et la halte garderie des Essarts (16 538 €).
- la Métropole pour 121 817,59 € avec notamment l'enfouissement des lignes (74 122 €), tri et réduction des déchets (22 744,72 €), ...
- les bailleurs sociaux pour 24 000 €, l'agence de l'eau sur l'îlot fraîcheur David pour 206 595 €, le bonus écologique pour 50 000 € et la prime CEE programme Advenir 3 620 €.

Les cessions, pour 256 940 € dont : la vente d'une maison avenue Paul Vaillant Couturier pour 220 000 €, des ventes de véhicules pour 19 700 € et diverses cessions pour 17 240 €.

Les autres immobilisations financières et remboursements, pour 19 338 € sur des remboursements de caution (10 954 €) et divers remboursements (8 384 €).

La reprise des résultats 2020, pour 6 301 971 € globalement.

5 – L'ENDETTEMENT

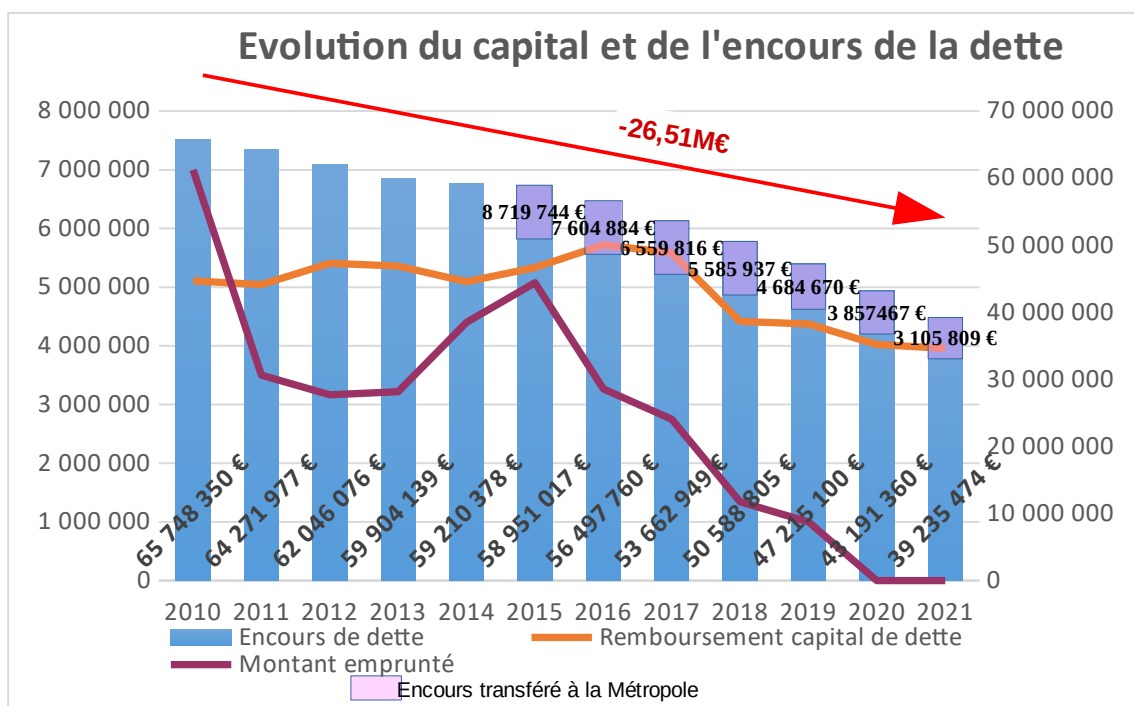
La dette de la Ville d'Échirolles, au 31 décembre 2021, est composée de 40 contrats pour un encours de 39 235 474 €.

En tenant compte de la dette transférée à la Métropole, au titre du financement des dépenses d'investissement de la compétence voirie, l'encours de dette est de 36 129 665 €.

En 2021, la Ville s'est désendettée à hauteur de 3 955 886 € (remboursement du capital de dette) sans recours à l'emprunt.

Depuis 2010, la ville d'Échirolles s'est désendettée de 26,51 M€

L'encours de la dette et son évolution



La capacité de désendettement.

Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le tableau ci-dessous retrace depuis 2014 l'évolution de l'encours de la dette et du ratio de capacité de désendettement.

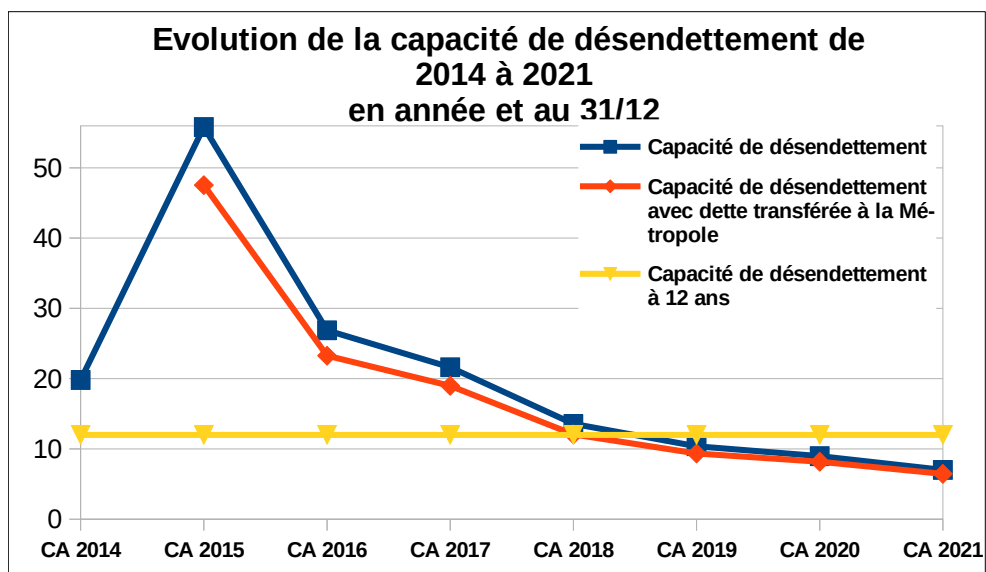
En €	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Montant emprunté	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 000 000	0	0
Remboursement du capital de la dette	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 373 706	4 023 740	3 955 886
Encours de la dette au 31 décembre	59 210 378	58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 806	47 215 100	43 191 360	39 235 474
Encours avec dette transférée à la Métropole	50 231 273	48 892 876	47 103 133	45 002 869	42 530 430	39 333 893	36 129 665	36 129 665
Évolution de l'encours	-693 761	-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 373 706	-4 023 740	-3 955 886
Épargne brute hors cessions	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 481 671	3 730 423	4 547 775	4 817 266	5 599 618
Capacité de désendettement	19,81	55,80	26,88	21,62	13,56	10,38	8,97	7,01
Capacité de désendettement avec dette transférée à la Métropole	47,54	23,26	18,98	12,06	9,35	8,17	6,45	6,45

La dégradation du ratio de capacité de désendettement a été forte en 2015. Elle était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017 pénalisant considérablement la commune avec une perte de recettes de 5,1M€ depuis 2011.

A partir de 2016, une trajectoire du rétablissement financier de la commune est mise en place. Le travail de la majorité municipale est significatif et les indicateurs (épargne brute et capacité de désendettement) s'améliorent chaque année.

L'exercice 2021 confirme la stratégie financière mise en place par la majorité municipale. L'amélioration des niveaux d'épargne et le désendettement se poursuit tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois.

Le compte administratif 2021 affiche une épargne brute à 5 599 618 € et une capacité de désendettement à 7,01 années sans agir sur le levier fiscal.



Une annuité en baisse confirmant le désendettement de la commune

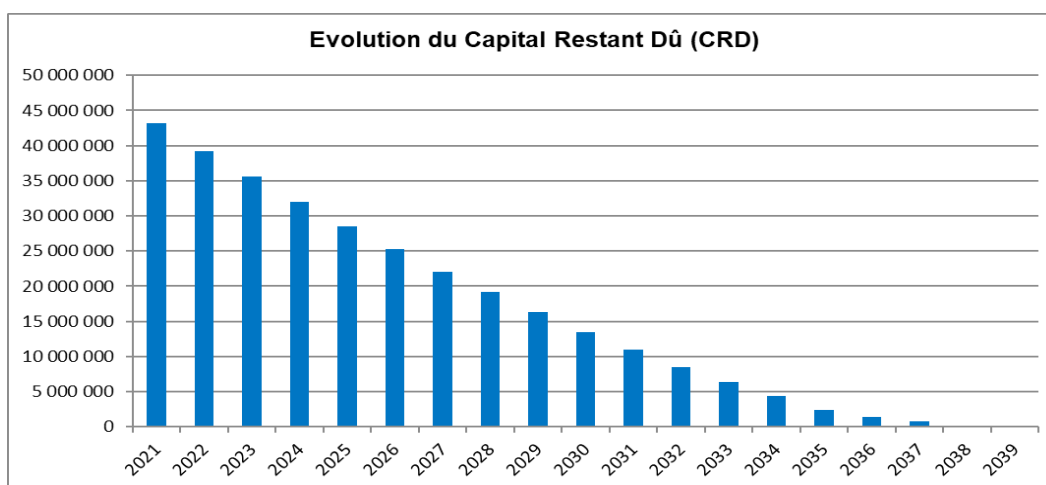
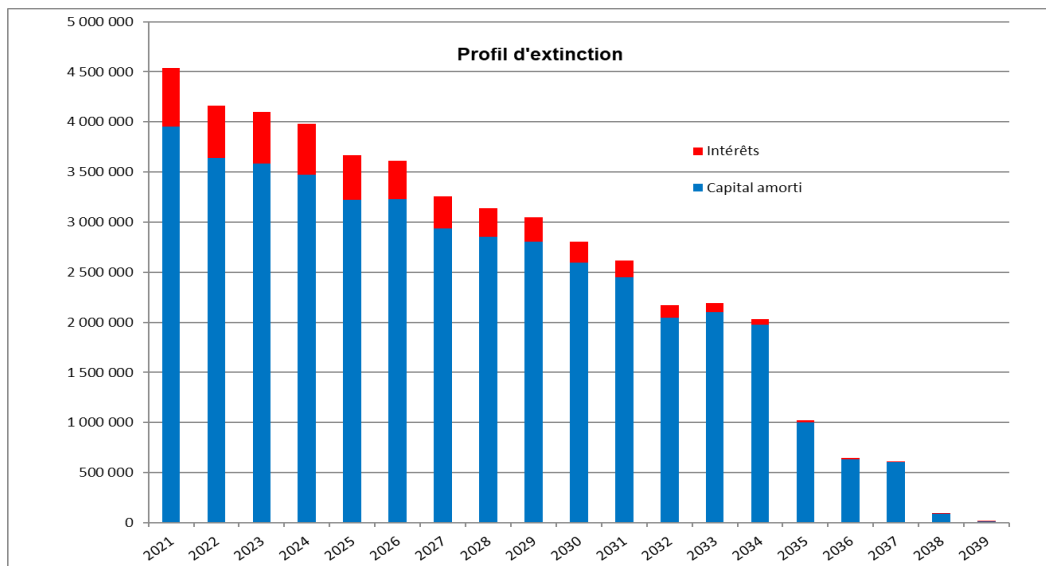
En 2021, l'annuité s'élevait à 4 535 635 € dont : 579 749 € de charges financières (chapitre 66) et 3 955 886 € de remboursement du capital.

Le profil d'extinction de la dette

La dette de la ville s'éteint en 2039 sans contractualisation de nouveaux emprunts.

Ce schéma permet de constater une extinction linéaire de la dette. La Ville aura remboursé la moitié de son encours en 2026.

L'encours diminue en moyenne de 11 % jusqu'en 2034. Les intérêts représentent jusqu'en 2031 en moyenne 10 % de l'annuité. Jusqu'à extinction de la dette et sans recours à de nouveaux emprunts, les intérêts représenteront 3 % de l'annuité (sur la base arrêtée au 31/12/2021).

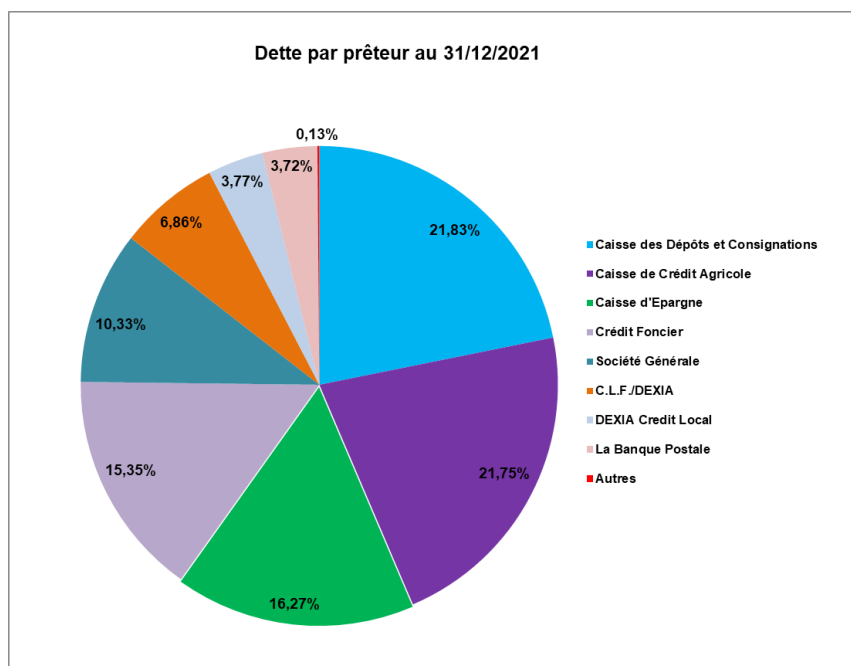


Répartition de l'encours de dette par prêteur

La Ville travaille avec les principaux acteurs du secteur du financement public local. Les principaux prêteurs sont :

- La Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 21,83 %
- La Caisse de Crédit Agricole à hauteur de 21,75 %
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes à hauteur de 16,27 %

Au 31/12/2021 la diversification des prêteurs permet d'accroître l'indépendance de la Ville par rapport à chacun de ses partenaires même si sur les derniers exercices, seule la caisse d'épargne Rhône Alpes était présente.



Synthèse sur l'évolution de la dette de la Ville entre 2020 et 2021.

Caractéristiques de la dette au :	31/12/2020	31/12/2021	Variation
Encours de dette	43 191 360,00	39 235 474,00	-3 955 886,00
Son taux moyen s'élève à	1,38%	1,35%	-0,03%
Sa durée de vie moyenne est de	6 ans et 7 mois	6 ans et 3 mois	

La structure de la dette.

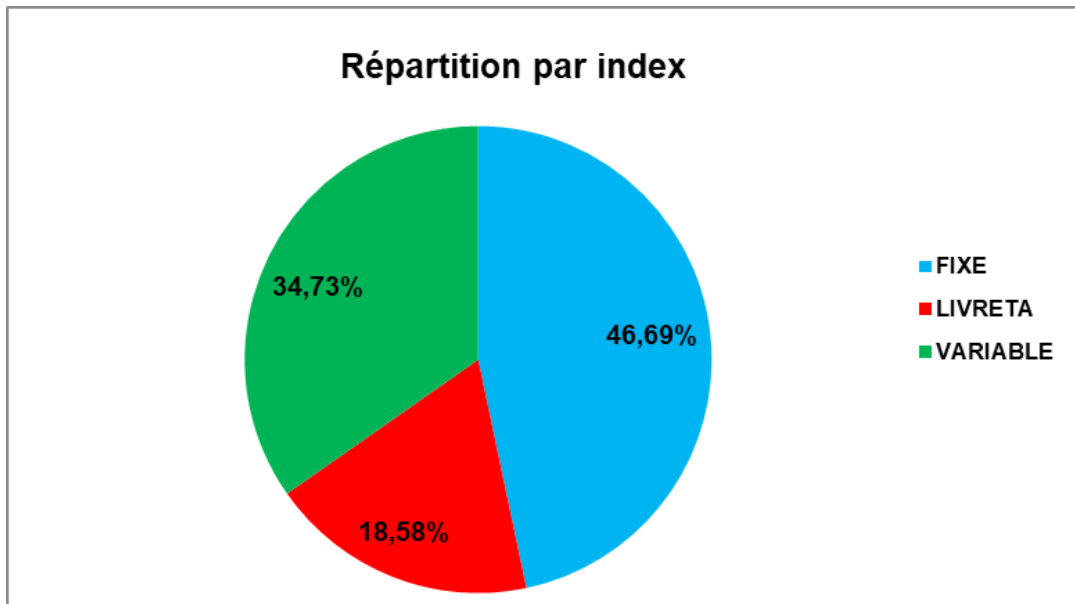
La répartition entre taux variables (53%) et taux fixes (47%) permet à la ville de bénéficier des conditions de marché très favorables.

Depuis 2020 la Ville n'a pas contracté de nouvel emprunt.

La dette de la ville est essentiellement positionnée sur des niveaux de taux inférieur à 2%.

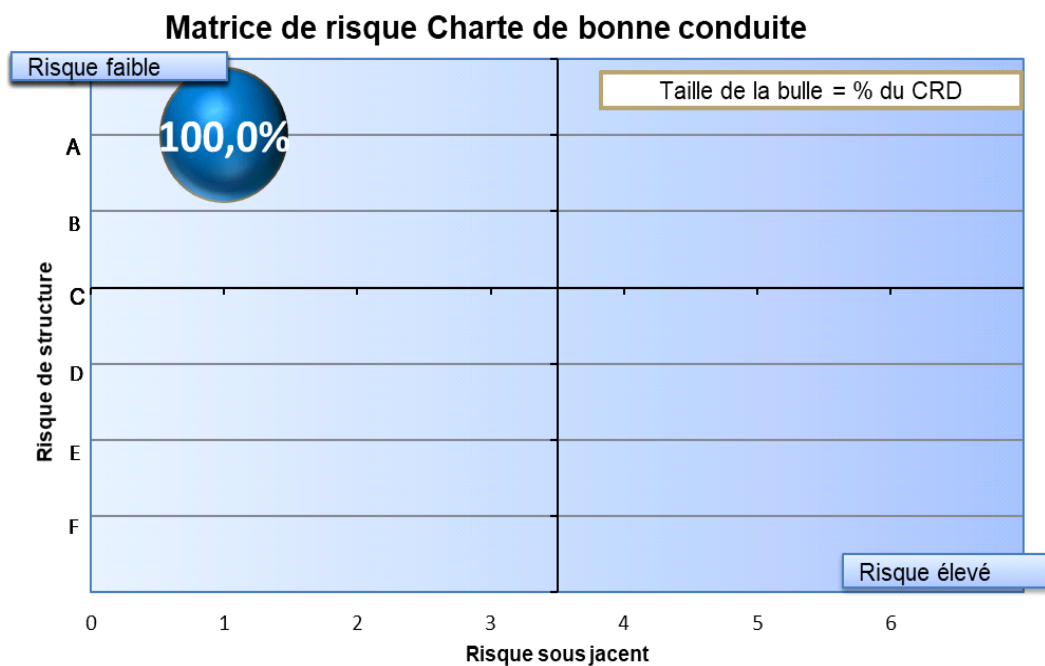
La part de taux variable 35 % hors Livret A permet quant à elle de profiter des taux courts bas observés actuellement et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. La situation des marchés financiers connaît une période haussière plutôt pour les Taux Fixes. Les Taux Variables restent assez stables avec un retour en territoire positif prévu pour fin 2022.

Index	Nb	Encours au 31/12/2021	%
FIXE	20	18 317 177,10	46,69%
LIVRETA	10	7 291 320,23	18,58%
VARIABLE	10	13 626 976,50	34,73%
Total	40	39 235 473,83	100,00%



La classification des risques

L'intégralité de l'encours de la dette de la ville est classé en 1-A (produits non structurés – sans risque) dans la charte Gissler



LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE VILLE

Créé en 1993 pour l'aménagement du Centre Ville, le budget annexe intègre : en section de fonctionnement, les travaux des zones d'aménagement concertées (ZAC) et en section d'investissement, les travaux d'infrastructures primaires.

En 2021, le résultat global de clôture est excédentaire de 622 486 €. Après couverture des restes à réaliser 2021 (5 290 €), le résultat global est excédentaire de 617 196 €. Cet excédent sera affecté intégralement à l'aménagement du parc Croix de Vérine.

- **Section de fonctionnement**

- les recettes et les dépenses s'élèvent à 10 345,59 € suite à une régularisation des comptes de stocks.

Le résultat de la section de fonctionnement est à 0 €

- **Section d'investissement**

- les recettes s'élèvent à 657 532,20 € et correspondent à la reprise du résultat N-1.
- les dépenses s'élèvent à 35 046,64 € et correspondent à des études et de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parc Croix de Vérine.

Le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 622 485,56 €

ANNEXE - État de la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					75 516 453,05									
1641 Emprunts en euros (total)					56 572 370,69									
1006047 (341)	Caisse des Dépôts et Consignation	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	154 888,00	V	LIVRETA	4,200	3,404		A	X Produits CDC	O	A-1
1006048 (340)	Caisse des Dépôts et Consignation	25/03/2002	17/04/2002	01/05/2003	966 283,00	V	LIVRETA	3,000	2,177		A	X Produits CDC	O	A-1
1016677 (346)	Caisse des Dépôts et Consignation	12/08/2003	28/02/2003	01/03/2004	404 050,00	V	LIVRETA	3,250	2,347		A	X Produits CDC	O	A-1
1220065 (408)	Caisse des Dépôts et Consignation	12/04/2012	30/04/2012	01/05/2013	1 070 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	X Produits CDC	O	A-1
1239214 (409)	Caisse des Dépôts et Consignation	21/12/2012	26/12/2012	01/01/2014	2 098 000,00	V	LIVRETA	1,850	1,477		A	X Produits CDC	O	A-1
16730 (377)	Société Générale	15/12/2006	27/12/2007	27/12/2008	825 000,00	V	TAM	3,997	0,562		A	C	O	A-1
16730 (380)	Société Générale	15/12/2006	29/09/2010	31/12/2010	5 534 340,66	F	FIXE	3,770	3,893		T	C	O	A-1
16730 (384)	Société Générale	15/12/2006	01/12/2009	29/12/2009	417 500,00	V	EURIBOR01M	0,023	0,211		A	C	O	A-1
5012797 (410)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/10/2013	17/10/2013	01/11/2014	1 412 010,00	V	LIVRETA	1,600	1,458		A	X Produits CDC	O	A-1
5021850 (412)	Caisse des Dépôts et Consignation	05/12/2013	20/12/2013	01/04/2016	981 000,00	V	LIVRETA	2,000	1,493		T	X Produits CDC	O	A-1
5057227 (413)	Caisse des Dépôts et Consignation	26/06/2014	09/07/2014	01/11/2015	1 300 000,00	V	LIVRETA	1,750	1,639		T	X Produits CDC	O	A-1
5072268 (415)	Caisse des Dépôts et Consignation	06/11/2014	30/11/2014	01/12/2015	3 800 000,00	V	LIVRETA	1,600	1,509		A	X Produits CDC	O	A-1
5188642 (427-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	06/03/2020	23/05/2017	01/09/2018	360 500,00	F	FIXE	1,620	1,468		T	X Produits CDC	O	A-1
5188643 (427-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	23/05/2017	01/09/2018	177 400,00	V	LIVRETA	2,000	1,692		T	X Produits CDC	O	A-1
5190105 (426-1)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	23/05/2017	01/09/2018	536 000,00	F	FIXE	1,620	1,463		T	X Produits CDC	O	A-1
5190106 (426-2)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2017	02/01/2018	01/09/2018	268 000,00	V	LIVRETA	1,500	1,796		T	X Produits CDC	O	A-1
778022792T (367)	Crédit Foncier	06/07/2004	31/12/2007	02/01/2009	11 000 000,00	V	TAM	0,230	0,568		A	C	O	A-1
9318082 (411)	Caisse d'Epargne	29/11/2013	05/12/2013	25/03/2014	1 200 000,00	F	FIXE	3,920	3,994		T	P	O	A-1
A0114286 (416)	Caisse d'Epargne	23/12/2014	23/12/2014	25/03/2015	1 500 000,00	V	EURIBOR03M	1,211	0,930		T	P	O	A-1

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
A0115221000 (418)	Caisse d'Epargne	30/10/2015	25/01/2016	25/04/2016	955 000,00	F	FIXE	1,990	2,016		T	P	O	A-1
A0116264000 (424)	Caisse d'Epargne	20/12/2016	25/10/2017	25/01/2018	2 000 000,00	V	MULTIPERIODES	0,000	0,813		T	C	O	A-1
A0118029000 (428)	Caisse d'Epargne	31/01/2018	25/02/2019	25/05/2019	1 000 000,00	F	FIXE	1,840	1,860		T	C	O	A-1
CO0639 (364)	Crédit Agricole	26/08/2004	25/12/2005	01/06/2006	5 800 000,00	F	FIXE	3,660	3,722		A	C	O	A-1
CO0639 (368)	Crédit Agricole	26/08/2004	26/08/2008	26/08/2009	210 000,00	F	FIXE	5,190	5,265		A	P	O	A-1
CO0639 (425)	Crédit Agricole	26/08/2004	27/06/2017	27/09/2017	750 000,00	V	EURIBOR03M	-0,251	0,000		T	C	O	A-1
MIN096408EUR (299)	Caisse Française de Financement Local	07/07/1998	05/12/1998	01/02/1999	1 600 714,68	F	FIXE	5,900	6,483		A	P	O	A-1
MIN171905EUR (331)	Caisse Française de Financement Local	17/12/1999	01/03/2007	01/06/2007	1 211 453,30	V	TAM	3,580	1,520		T	P	O	A-1
MIR243641EUR (373)	DEXIA Credit Local	05/12/2006	27/12/2007	01/04/2008	825 000,00	V	TAM	4,145	0,559		T	C	O	A-1
MIR243641EUR (374)	DEXIA Credit Local	05/12/2006	29/12/2009	01/01/2011	1 925 000,00	V	EURIBOR01M	0,508	0,187		A	P	O	A-1
MON273607EUR (399)	Caisse Française de Financement Local	30/11/2010	06/01/2011	01/05/2011	750 000,00	F	FIXE	1,850	1,863		T	P	O	A-1
MON500942EUR (414)	La Banque Postale	19/09/2014	04/11/2014	01/03/2015	1 000 000,00	F	FIXE	2,580	2,634		T	P	O	A-1
MON502167EUR (417)	La Banque Postale	19/12/2014	10/02/2015	01/06/2015	1 500 000,00	F	FIXE	1,910	1,938		T	P	O	A-1
MON505221EUR (419)	Caisse Française de Financement Local	19/10/2015	01/01/2016	01/01/2017	3 040 231,05	F	FIXE	1,350	1,358		A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					18 944 082,36									
002887592V (407)	Caisse d'Epargne	30/11/2010	30/12/2011	30/03/2012	2 750 000,00	V	EURIBOR03M	0,460	0,322		T	P	O	A-1
13568-003 (423)	Société Générale	21/12/2000	30/06/2016	29/12/2016	2 744 082,36	F	FIXE	0,240	0,244		A	C	O	A-1
CO02144-d (395)	Crédit Agricole	01/01/1900	29/12/2010	15/03/2011	2 100 000,00	V	EURIBOR03M	0,400	0,388		T	P	O	A-1
CO02144-d (396)	Crédit Agricole	01/01/1900	14/10/2010	15/12/2011	3 900 000,00	V	MULTIPERIODES	0,000	3,305		A	P	O	A-1
CO02144-d (397)	Crédit Agricole	29/12/2009	16/11/2010	15/12/2011	1 000 000,00	V	EURIBOR03M	1,449	0,443		A	P	O	A-1
CO02144-d (422)	Crédit Agricole	29/12/2009	21/11/2016	15/12/2016	1 900 000,00	V	EURIBOR03M	0,088	0,028		T	C	O	A-1
MIN236810EUR (365)	DEXIA Credit Local	28/12/2005	04/07/2006	01/08/2007	4 550 000,00	V	TAM	2,438	1,308		A	P	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					658 060,97									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					658 060,97									
201400489 (420)	Caisse d'allocations familiales de l'Isère	20/01/2015	30/06/2016	30/06/2017	100 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
AS312 (317)	Caisse nationale ORGANIC	30/09/1998	15/04/1999	15/04/2002	121 959,21	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
V252829C01 (349)	"Caisse Régionale d'Assurance Maladie ""Rhônes-Alpes""	21/04/1997	31/10/1998	31/10/2003	436 101,76	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	O	A-1
Total général					76 174 514,02									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		39 185 092,07					3 913 698,33	579 749,12	0,00	102 981,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		30 089 326,89					2 758 191,54	472 991,81	0,00	98 379,04
1006047 (341)	N	0,00	A-1	8 887,87	0,34	V	LIVRETA	1,700	8 957,77	303,38	0,00	101,42
1006048 (340)	N	0,00	A-1	56 756,07	0,34	V	LIVRETA	0,500	56 473,70	566,15	0,00	190,48
1016677 (346)	N	0,00	A-1	47 932,24	1,17	V	LIVRETA	0,750	23 698,85	537,23	0,00	9,83
1220065 (408)	N	0,00	A-1	514 075,50	5,34	F	FIXE	4,510	73 213,54	26 486,74	0,00	15 562,41
1239214 (409)	N	0,00	A-1	1 398 666,64	11,00	V	LIVRETA	1,350	116 555,56	20 455,50	0,00	15 385,33
16730 (377)	N	0,00	A-1	343 750,00	9,99	V	TAM	0,000	34 375,00	0,00	0,00	0,00
16730 (380)	N	0,00	A-1	2 604 395,60	10,00	F	FIXE	3,770	260 439,56	105 747,37	0,00	272,74
16730 (384)	N	0,00	A-1	189 772,76	10,00	V	EURIBOR01M	0,000	18 977,27	0,00	0,00	0,00
5012797 (410)	N	0,00	A-1	977 514,86	11,84	V	LIVRETA	1,100	75 814,09	11 586,62	0,00	1 797,02
5021850 (412)	N	0,00	A-1	698 962,50	14,00	V	LIVRETA	1,500	49 050,00	10 883,26	0,00	2 606,49
5057227 (413)	N	0,00	A-1	893 750,00	13,59	V	LIVRETA	1,500	65 000,00	13 937,47	0,00	2 197,50
5072268 (415)	N	0,00	A-1	2 831 410,86	12,92	V	LIVRETA	1,100	201 575,47	33 362,85	0,00	2 645,24
5188642 (427-1)	N	0,00	A-1	305 475,63	16,42	F	FIXE	1,620	16 038,31	5 080,65	0,00	423,57
5188643 (427-2)	N	0,00	A-1	150 331,64	16,42	V	LIVRETA	1,500	7 978,13	2 316,91	0,00	193,10
5190105 (426-1)	N	0,00	A-1	454 188,50	16,42	F	FIXE	1,620	23 846,12	7 554,04	0,00	629,78
5190106 (426-2)	N	0,00	A-1	227 107,55	16,42	V	LIVRETA	1,500	12 052,65	3 500,19	0,00	291,71
778022792T (367)	N	0,00	A-1	6 020 799,11	15,00	V	EURIBOR12M	0,000	376 299,94	0,00	0,00	0,00
9318082 (411)	N	0,00	A-1	647 327,74	6,99	F	FIXE	3,920	78 875,01	27 317,11	0,00	493,41
A0114286 (416)	N	0,00	A-1	1 054 390,84	8,24	V	EURIBOR03M	0,590	120 810,03	6 762,24	0,00	111,12
A0115221000 (418)	N	0,00	A-1	718 078,97	14,07	F	FIXE	1,990	43 170,01	14 828,03	0,00	2 640,50
A0116264000 (424)	N	0,00	A-1	1 600 000,00	15,82	V	MULTIPERIODES	0,660	100 000,00	10 972,50	0,00	1 951,30
A0118029000 (428)	N	0,00	A-1	862 500,00	17,15	F	FIXE	1,840	50 000,00	16 445,00	0,00	1 595,63
CO0639 (364)	N	0,00	A-1	1 380 960,00	4,42	F	FIXE	3,660	276 190,00	61 325,60	0,00	30 045,08
CO0639 (368)	N	0,00	A-1	83 860,76	5,66	F	FIXE	5,190	11 664,79	5 026,63	0,00	1 547,51
CO0639 (425)	N	0,00	A-1	389 082,08	5,24	V	EURIBOR03M	0,000	74 110,84	0,00	0,00	0,00
MIN096408EUR (299)	N	0,00	A-1	217 003,85	1,09	F	FIXE	5,900	99 521,10	18 674,97	0,00	11 715,83
MIN171905EUR (331)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	TAM	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIR243641EUR (373)	N	0,00	A-1	371 250,00	11,00	V	TAM	0,000	33 000,00	0,00	0,00	0,00
MIR243641EUR (374)	N	0,00	A-1	1 108 250,33	13,00	V	TAG01M	0,000	76 164,15	0,00	0,00	0,00
MON273607EUR (399)	N	0,00	A-1	233 975,00	4,09	F	FIXE	1,850	52 436,54	4 936,22	0,00	717,50
MON500942EUR (414)	N	0,00	A-1	580 986,22	7,92	F	FIXE	2,580	64 574,71	16 034,05	0,00	1 290,76
MON502167EUR (417)	N	0,00	A-1	877 713,52	8,17	F	FIXE	1,910	97 316,24	17 928,80	0,00	1 443,59
MON505221EUR (419)	N	0,00	A-1	2 240 170,25	13,00	F	FIXE	1,350	160 012,16	30 422,30	0,00	2 520,19
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		9 095 765,18					1 155 506,79	106 757,31	0,00	4 602,19
002887592V (407)	N	0,00	A-1	1 501 331,69	10,00	V	EURIBOR03M	0,000	135 472,84	0,00	0,00	0,00
13568-003 (423)	N	0,00	A-1	914 694,18	3,00	F	FIXE	0,240	304 898,03	2 967,69	0,00	18,29
CO02144-d (395)	N	0,00	A-1	1 951 940,04	12,96	V	EURIBOR03M	0,000	29 724,28	0,00	0,00	0,00
CO02144-d (396)	N	0,00	A-1	2 715 997,62	12,96	V	MULTIPERODES	3,390	146 032,12	98 370,35	0,00	4 347,86
CO02144-d (397)	N	0,00	A-1	696 409,65	12,96	V	EURIBOR03M	0,000	37 444,13	0,00	0,00	0,00
CO02144-d (422)	N	0,00	A-1	1 315 392,00	8,96	F	FIXE	0,380	146 152,00	5 419,27	0,00	236,04
MIN236810EUR (365)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	TAM	0,000	355 783,39	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		50 381,76					42 187,97	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		50 381,76					42 187,97	0,00	0,00	0,00
201400489 (420)	N	0,00	A-1	28 575,00	1,50	F	FIXE	0,000	14 285,00	0,00	0,00	0,00
AS312 (317)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	6 097,97	0,00	0,00	0,00
V252829C01 (349)	N	0,00	A-1	21 806,76	0,83	F	FIXE	0,000	21 805,00	0,00	0,00	0,00

VILLE D'ECHIROLLES - BUDGET PRINCIPAL VILLE ECHIROLLES - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		39 235 473,83					3 955 886,30	579 749,12	0,00	102 981,23

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.